

le travail

février 1981
volume 56
numéro 1



REYNOLDS
TU VAS NOUS RESPECTER
pages 27-34



nationalisée, l'Asbestos sabote ses installations
pages 15-19

Marcel Pepin

SEULE LA LUTTE NOUS PERMET D'AMÉLIORER NOTRE SORT



Il y a, dans la vie syndicale de Marcel Pepin, des constantes qu'il est stimulant de se rappeler. La première, celle qui détermine toutes les autres, est certainement la profonde conviction que seule la lutte permet aux travailleurs et travailleuses d'améliorer leur sort.

Cela peut paraître surprenant de la part de quelqu'un qui a été associé de si près à la négociation collective elle-même. Mais pour lui, la négociation n'a jamais été autre chose que l'instrument d'un rapport de force. "Il va falloir faire

grève", disait-il souvent, en évaluant la résistance patronale.

Les grandes négociations auxquelles il a participé ont toutes été de grandes batailles: chantiers maritimes, Alcan, hôpitaux, textile, fonctionnaires, CTCUM, construction, front commun, amiante, et combien d'autres.

La négociation pour lui, ça voulait dire de s'organiser pour changer radicalement les conditions d'existence. S'organiser à la mesure de la résistance prévisible au changement souhaité.

32 ans de CTCC-CSN pour Marcel

LE MOUVEMENT A-T-IL CHANGÉ?

On ne peut pas dire qu'il y a eu des changements fondamentaux de structures même si la CSN a énormément changé durant cette période. En fait, elle s'est adaptée, a évolué.

Son trait caractéristique a été depuis l'origine et est encore l'autonomie des unités locales, un trait unique parmi les mouvements ouvriers en Amérique du Nord et même ailleurs dans le monde.

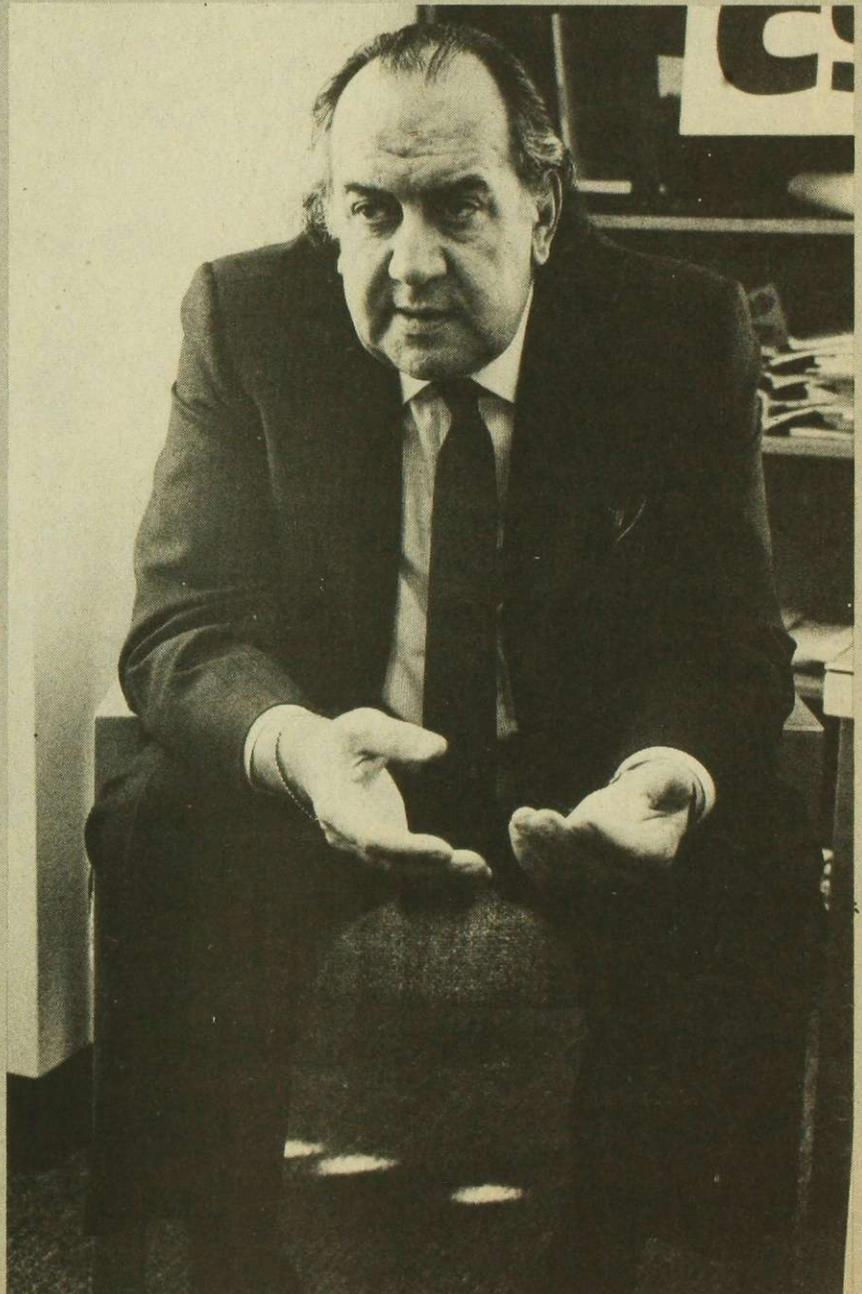
D'ailleurs, si cette caractéristique devait un jour être perdue, notre organisation syndicale CSN serait totale-

ment transformée et même les plus beaux discours n'y changeraient rien.

Comment cette autonomie a-t-elle été acquise? Je ne le sais pas précisément puisque je n'étais pas là en 1921

lors de la fondation de l'organisation. On peut sans doute l'expliquer par le fait qu'il y ait eu des unités de base créées avant l'organisation centrale et que ce soient des unités qui ont mis sur pied la centrale.

En décembre dernier, Marcel Pepin quittait la CSN après y avoir passé plus de 32 ans en tant que militant, conseiller syndical, secrétaire-général puis président. Nous vous présentons ici deux textes: le premier, en page deux, étant tiré d'un texte lu lors de la soirée organisée par des militants, en décembre, pour dire à Marcel Pepin qu'on l'aimait, le second résultat d'une rencontre entre l'équipe du service de l'information de la CSN et Marcel.



Et ce ne sont pas les fédérations qui ont été mises sur pied les premières mais plutôt les conseils centraux, par les organisations locales, au Saguenay en particulier et à Québec aussi. À Hull, il y en avait déjà: c'est d'ailleurs là qu'a eu lieu le premier congrès.

La constitution de la CTCC s'inspirait largement de la constitution de la Confédération fran-

çaise des travailleurs chrétiens (CFTC), qui est devenue la Confédération française démocratique du travail (CFDT), et de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, ce qui est moins connu ici. En effet, les membres du clergé qui ont voyagé à l'époque sont aussi allés en Belgique pour voir un peu comment y était l'organisation syndicale et on sait le rôle considérable qu'ils ont joué dans la créa-

tion de la centrale.

Je ne veux pas trop insister là-dessus mais disons simplement que c'est ça qui est la caractéristique de base de la CSN. Ce qui est surprenant aussi, c'est qu'en dépit de cette autonomie, de cette liberté totale, il y a une unité dans ce mouvement-là. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de divergences, il y en a énormément, mais il y a surtout une grande unité.



Ainsi, lorsque j'ai été élu secrétaire-général, au bout de six mois, je voulais démissionner tellement je trouvais ça fragile, ce mouvement-là. On recevait continuellement des appels de syndicats qui menaçaient de se désaffilier si ce n'était pas leur position qui dominait.

C'était toujours comme ça. Tu te demandais comment ça faisait pour tenir ensemble, cette affaire-là alors que tout le monde est libre de faire ce qu'il veut n'importe quand et surtout n'importe comment. Quel permanent ou quel officier a le droit d'intervenir dans un syndical local pour leur dire d'agir de telle ou telle façon? Aucun. Prenons le conflit de la Reynolds, au Cap-de-la-Madeleine: est-ce que le président ou un officier de la centrale aurait pu aller leur dire d'accepter les dernières offres

de la compagnie? Jamais. D'ailleurs je dois ajouter que les travailleurs ont pris une sage décision à cette réunion.

C'est toute la différence entre une organisation syndicale où l'unité de base prime et une autre où c'est la tête qui décide

de tout. C'est ce qui fait aussi que notre direction à la CSN est beaucoup moins contestée que dans d'autres organisations syndicales. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de contestation mais le fait demeure que dans notre organisation la direction ne peut pas décider à la place des membres.

C'est vrai lorsqu'on dit qu'il y a beaucoup de grèves à la CSN, plus que dans toute autre organisation, et c'est justement à cause de l'autonomie des syndicats qu'il en est ainsi.

Jusqu'au début des années '60, la CSN représentait vraiment une petite famille: je pense que le bureau fédéral de l'époque aurait pu ne pas se réunir et le président (Picard, Mathieu et plus tard Marchand) aurait pu dire presque sans se tromper quelle aurait été la décision du bureau, dire qui était pour et qui était contre, même sans tenir de réunion. Il y avait tellement d'unité, les gens se connaissaient telle-

ment que ça aurait pu aller jusque là. Évidemment, ce n'était pas ainsi que ça se passait et les décisions se prenaient lors des réunions de Bureau confédéral.

Mais quand le mouvement s'est élargi, cette unité s'est transformée. Ce n'était plus la même famille et la CSN a mis du temps à absorber, à digérer une telle augmentation de membres.



personne ne nous a fait de cadeau

LA SYNDICALISATION DU SECTEUR PUBLIC ET LA PRISE DE CONSCIENCEE DU RÔLE DE L'ÉTAT

Lors de la mort de Jean Lesage, j'ai été invité à un panel, auquel participait également Jean-Louis Gagnon. Ce dernier déclara que la grande qualité de Jean Lesage avait été de refaire une fonction publique. J'ai répliqué que c'était vrai, qu'il avait

voulu la refaire, mais sans syndicalisme il n'aurait jamais réussi et les libéraux seraient retombés dans le même patronage que l'Union Nationale et le parti Libéral avaient pratiqué par le passé.

Selon moi, la syndicalisation a changé l'État, le gouvernement et le genre de vie de tout ce monde qui étaient à l'emploi de l'État.

Dans le passé, lorsque quelqu'un était fonctionnaire provin-

cial, il ne s'affichait pas beaucoup comme fonctionnaire: il avait honte, jusqu'à un certain point, d'être fonctionnaire provincial. Favoritisme, impression de ne pas travailler.

Même situation, d'une certaine manière, pour les employé-e-s d'hôpitaux avant la prise en charge par l'État et la syndicalisation. Quand quelqu'un travaillait à l'hôpital, il était gêné de le dire: ils avaient des conditions de travail vraiment déplorables.

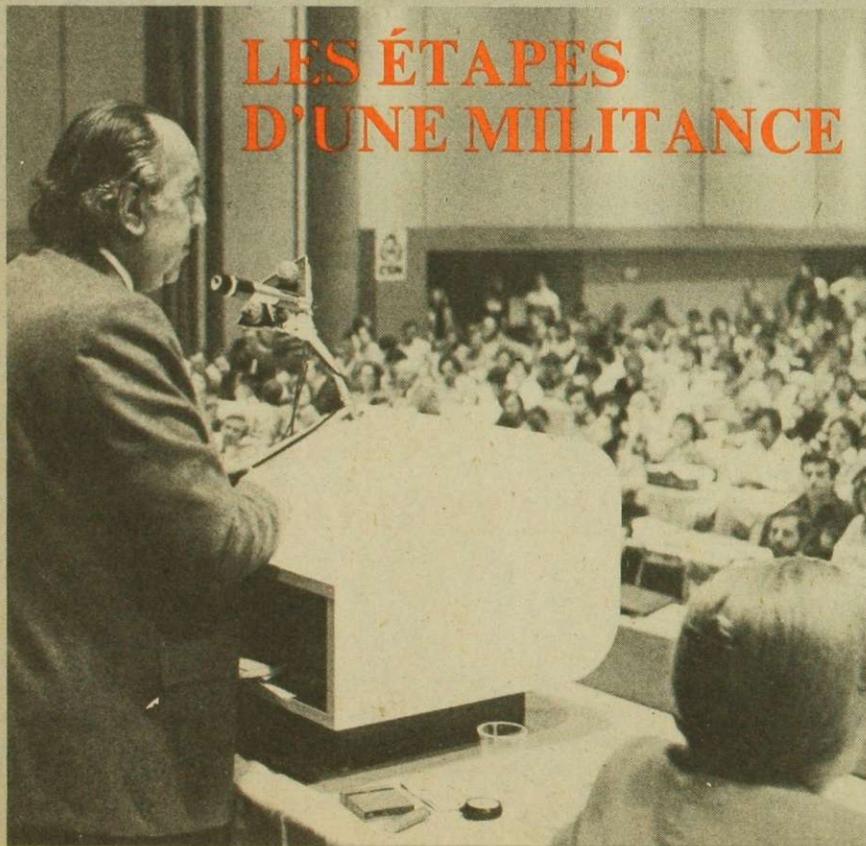
Cet effort que nous avons fait ici de syndicaliser le secteur public et para-public, les employé-e-s d'hôpitaux et ceux et celles du Gouvernement, effort vraiment unique en Amérique du Nord, fait que maintenant les employé-e-s d'hôpitaux et du gouvernement ne sont plus gênés de s'afficher comme tels. Tout a été changé pour eux-autres.



Et ici il ne s'agit pas d'être triomphalistes et de dire qu'ils ont tout obtenu, loin de là, et les gains à venir sont importants, mais ça a changé toute leur vie.

Cette syndicalisation, de même que la crise économique, ont définitivement fait prendre conscience aux travailleurs que l'État n'est pas neutre, qu'il défend certains intérêts.

LES ÉTAPES D'UNE MILITANCE



Au printemps 1946, Marcel Pepin termine son cours classique. Voulant s'engager dans l'action syndicale, il choisit alors de faire les relations industrielles à l'Université Laval plutôt qu'à celle de Montréal, la première ayant une réputation pro-syndicale alors que la seconde était plutôt considérée comme étant pro-patronale.

À l'époque, la CTCC, qui deviendra la CSN en 1960, n'était pas tellement connue, sauf par ceux qui la vivaient. Pas d'articles dans les journaux, pas de nouvelle quotidienne. C'est donc par l'université qu'il se met en contact avec la CTCC, installée sur la rue Caron, à Québec, au même lieu où se trouve

le négociateur

“QUAND TU POSES UNE QUESTION IL FAUT QUE TU CONNAISSES LA RÉPONSE”

J'ai toujours trouvé qu'il était essentiel d'avoir toutes les pièces du dossier lorsqu'on entreprend une négociation. Toujours nécessaire, aussi, de bien connaître les lieux physiques et de comprendre comment la production s'effectue. De même, il faut bien connaître le syndicat avec lequel on travaille pour mieux saisir pourquoi ils font telle demande, sur quoi on doit insister. Quand on négocie, également, il faut connaître son adversaire le mieux possible, savoir comment il négocie.

Avec tous ces éléments réunis, je pense qu'on peut faire une négociation convenable, à condition, évidemment, d'avoir la conviction du bien-fondé des demandes syndicales.

Ces remarques ne doivent cependant pas faire ignorer l'importance du rapport de force. Un seul exemple pour l'illustrer: les deux grèves de 1974 et 1975 à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. La première grève visait à obtenir l'indexation des

salaires: le mouvement de grève était national et les travailleurs de l'entretien de la CTCUM étaient parmi les chefs de file.

Malgré le fait que la grève était illégale, les travailleurs en sortirent victorieux. La deuxième grève, par contre, celle de l'année suivante, était parfaitement légale et se termina par une loi spéciale devant l'assemblée nationale. La différence entre les deux: notre rapport de force.

l'édifice actuel de la CSN: une fois par mois, ils allaient, quelques étudiants, aux assemblées du conseil central pour voir ce qui s'y passait. Ils font ainsi du porte à porte pour faire du recrutement syndical.

Le premier mai 1948, Marcel Pepin est engagé par la fédération du textile et se retrouve à Granby, pour la période de vacances. Il dirige aussi une grève à St-Georges de Beauce. À l'automne, il retourne à l'université mais revient rapidement à la CTCC puisqu'il est engagé par la Métallurgie en janvier 1949. Engagé un mardi matin, il négociait le soir même à Plessisville face à Arthur Matteau!

En 1961, il quitte la fédération de la métallurgie pour devenir secrétaire-général de la nouvelle CSN, sous la présidence de Jean Marchand. Lorsque celui-ci quitte le syndicalisme pour rejoindre les Libéraux, en 1965, Marcel Pepin est élu président de la centrale.

Grand négociateur — il connaissait vraiment tous ses dossiers par coeur — d'une lutte à l'autre, il devient le défenseur des fronts communs, d'une plus grande unité syndicale. Cette volonté se manifeste plus particulièrement dans les trois rondes de négociations du secteur public et para-public qui ont marqué les années '70 et qui ont amené une transformation considérable des conditions

de travail et de vie des travailleurs québécois.

En 1971, il démissionne en tant que président mais revient lorsque devient évident le coup de force des 3-D, Dion, Dalpé et Daigle, majoritaires à l'exécutif et qui veulent donner un sérieux coup de barre à droite à la centrale. Finalement, ils n'entraînent avec eux qu'un nombre restreint de membres, de permanents et d'officiers élus et ce sera la CSD, un avorton.

Élu président de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) en 1973, il prend la décision en 1976 de ne pas se représenter à la présidence de la CSN mais de demeurer à l'emploi du mouvement.

Jean Marchand

IL NE FONÇAIT QUE SI TOUT LE MONDE ÉTAIT PRÊT

Jean Marchand a travaillé beaucoup pour mettre la CSN sur la carte. À l'époque, il était porteur d'un très grand prestige au Québec. C'était un bon communicateur et il faisait énormément d'émissions de radio et de télévi-



sion. Auparavant, on avait eu une période plus tranquille avec Roger Mathieu. Presque plus personne ne se souvient qu'il y a eu, à la CSN, un président du nom de Roger Mathieu parce que sa présidence n'a pas duré longtemps et aussi parce que Marchand, secrétaire-général, en raison de son grand prestige, a exercé dans les faits, pendant cette période, une bonne partie de la fonction de président. Marchand était ce type de leader qui disait: "Si vous êtes prêts, je vais être devant vous autres!" Lui, il fallait que le monde soit prêt.

Lorsqu'il est devenu président et moi secrétaire-général, Marchand, à cette époque, a fait beaucoup de relations publiques, avec Gérard Pelletier quelque temps puis Jean-Paul Lefebvre. Et Marchand avait de nombreux amis au gouverne-

ment, tels Paul-Gérin Lajoie, René Lévesque.

Là où Marchand nous a fait mal, à mon avis, ce n'est pas tellement parce qu'il est parti mais en raison de ce qu'il a décidé de faire en laissant le mouvement. Pendant 23 ans de vie syndicale, Marchand a condamné avec éloquence les vieux partis, les partis traditionnels et après ça il s'en va pour réformer le parti Libéral du Canada!

Il nous a laissé cet héritage-là!

Moi, je l'ai remplacé comme président: dans les régions, je me faisais toujours dire: "Ah, tu te prépares à faire comme l'autre!". Ils ne comprenaient pas: comment quelqu'un peut-il être de telle manière une partie de sa vie et se contredire ensuite. Ça a été un peu pénible de vivre cette période-là et ça a duré très longtemps, même jusqu'aux années '70.



La scission des trois D

ILS NE POUVAIENT SUPPORTER QU'ON ATTAQUE LE SYSTÈME LUI-MÊME

La scission, pour moi, ce fut très très dur. Je pense cependant avoir compris la raison fondamentale de cette brisure. Les dirigeants qui ont fait éclater cette crise ne voulaient pas qu'on attaque le système lui-même. Souvenez-vous de 1971, du document "Ne comptons que sur nos propres moyens". Dalpé se promenait dans la province et déclarait qu'il n'avait rien à voir avec cette affaire-là. Il disait à Renaud Flynn, de la FAS: "Attention Pepin est en train de mettre en application dans le front commun le document **Ne comptons que sur nos propres moyens.**"

Ils étaient prêts à ce qu'on attaque les Libéraux. Ils étaient conseillés en cela par un avocat de Québec, libéral lui-même. Mais quand on attaquait le système libéral lui-même, cela, ils n'étaient pas capables de le supporter.

Je crois que ce sont là les raisons profondes de la scission. Ils ont vraiment tenté de déstabiliser le mouvement.

D'ailleurs, ce qui me faisait le plus mal, c'était les luttes internes. Les luttes extérieures, contre le gouvernement, les politiciens, les éditorialistes, je m'y suis toujours senti à l'aise mais j'étais fort mal à l'aise et fort maladroit lorsqu'il s'agissait d'une lutte interne.

Si on parle du futur, je ne parle pas seulement du Québec: la période de crise que nous traversons actuellement est telle, il y a tellement d'attaques contre les travailleurs et le pouvoir syndical dans à peu près toutes les sociétés capitalistes industrialisées, que le rôle des dirigeants syndicaux devient

d'une importance majeure car c'est aux directions syndicales, vraiment, de tenir le message de la démocratie. Les organisations syndicales ne doivent pas se

laisser trop emporter par le défaitisme, le courant de droite qui existe dans nos pays: l'élection de Reagan n'est pas un hasard.

Il faudra que le mouvement syndical aille à contre-courant: il est le seul qui puisse maintenir la démocratie.



La présidence de la CMT

LA DIMENSION INTERNATIONALE EST DEVENUE MAJEURE

Les multinationales, présentement, s'emparent du pouvoir non seulement économique, mais du pouvoir politique. C'est elles qui prennent les décisions majeures.

On élit des députés, mais ils ne veulent même pas faire leur job, qui est de diriger les destinées du pays. Ils votent des budgets, qui ne font que confirmer ce que veulent les investisseurs, les grands investisseurs. Jusqu'à un certain point, ce sont des gérants, tout simplement, et des sous-gérants, dans certains autres cas.

Je me suis occupé des problèmes internationaux à partir du moment où j'ai été élu secrétaire-général. La CSN était déjà affiliée à la CISC, les syndicats chrétiens, qui est devenue plus tard la CMT. Deux fois par année, il y avait des comités confédéraux, comme cela se passe encore aujourd'hui. Dès 1962, j'y participais comme délégué de la CSN. J'ai alors acquis la certitude qu'il était essentiel pour la CSN d'avoir cette forme d'échanges avec les autres: qu'on porte le témoignage de notre organisation et qu'on en reçoive des autres, que les expériences de chacun serve aux autres.

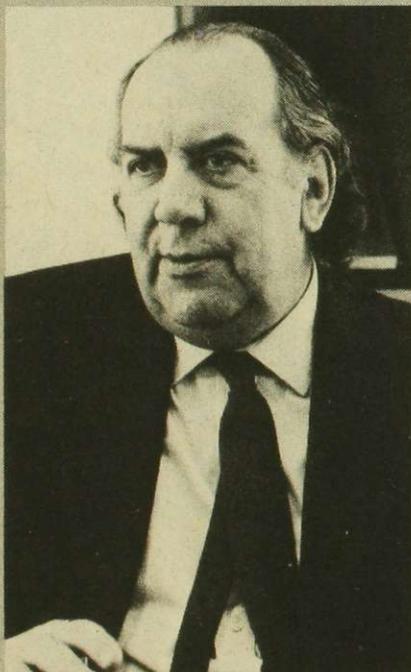
C'est pour cela que j'ai travaillé beaucoup pour la transformation de la CISC en CMT, en 1968, transformation qui ressemblait à celle de la CTCC en CSN. J'ai aussi travaillé sur la déclaration de principe, pour donner une autre dimension à l'organisation internationale.

Quand Bouladoux, qui était pré-

sident, a décidé de démissionner puisque l'âge était venu, il m'avait demandé si j'accepterais

Québec, c'est de défendre les plus mal pris et le rôle de la CMT est le même sur le plan interna-

La dimension internationale est capitale. N'oublions pas que le Québec ne pourra pas vivre seul en démocratie: si toutes les autres démocraties sont éteintes, nous allons passer nous aussi dans le rouleau à vapeur.



de devenir président de la CMT. J'étais un peu déchiré puisque je connaissais les conséquences: Je savais qu'en acceptant, je ne pourrais pas suivre pendant très longtemps à la fois les débats de la CSN et de la CMT. Ce que notre organisation fait au

tional, avec moins de moyens, cependant. Mais notre action dans le tiers-monde, c'est d'essayer de sortir les gens de prison, d'empêcher qu'ils soient assassinés, torturés ou exilés. D'avoir aussi un projet de société, basé sur la liberté, une liberté pas uniquement individuelle, mais aussi une liberté collective de tout le peuple.



La dimension internationale est donc majeure même si souvent le travailleur dans l'usine trouve ça un peu loin de lui. Nous devrions lui donner plus de place, avec les difficultés que cela comporte. Il faut essayer de pénétrer de ce côté-là, en parler dans nos assemblées. Pour faire ce que nous faisons ici, c'est-à-dire sauver les plus mal pris, et aussi combattre les activités nocives des multinationales.

Je ne serai pas candidat au prochain congrès de la CMT, en novembre 1981. Il y a deux grands types d'actions que j'ai mené sur une note personnelle à la CMT: les droits humains et l'action professionnelle.

Les droits humains

J'y ai mis un profond engagement et j'espère que ce que nous avons décidé et qui est en cours de réalisation, c'est-à-dire une chartre et un statut des droits des travailleurs et de leurs organisations. D'ici six ou sept mois, cela devrait être prêt.

L'action professionnelle

Le deuxième point, celui de l'action professionnelle, est plus difficile et fatalement les résultats tardent. Au plan mondial, l'efficacité de nos fédérations internationales professionnelles est restreinte.

J'ai participé avec d'autres à la mise sur pied d'un plan de restructuration de l'action professionnelle qui vient à peine d'être mis en opération: on a formé un seul secrétariat d'action professionnelle et on essaie de centraliser les services. Le plan de restructuration portait aussi sur la formation, l'information, les échanges, l'action directe, etc. Mais c'est plus lent à appliquer des réformes au plan mondial: à ce niveau, par exemple, quand on parle d'un an, on parle d'une période très courte.



urgence: le droit de grève est menacé

pages 12-14

la Grande corvée: un succès éclatant

pages 20-21

règlement complet chez Abitibi-Price

pages 22-23

100 jours de grève à Radio-Canada

pages 24-26

les syndiqués et le logement

pages 35-37

quand la mairesse aide Fournier

pages 38-39

la CSN dans les hôtels montréalais

pages 40-43

la syndicalisation des garderies

pages 44-45

mourir dans les abattoirs

pages 46-47



Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Publié périodiquement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les différentes instances de la centrale.

Direction: Michel Rioux

Rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Claude-Jean Devirieux, Guy Ferland, Ginette Galarneau, Jacques Gauthier, Aline Gobeil, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré et Michel Rioux.

Photographie: Gavin-Evrard, Gilles Berthiaume, Jean-Claude Champagne et des travailleurs de Thetford.

Illustrations: Phaneuf, Mary Stewart et France Tardif

Responsable et mise-en-page: Jacques Gauthier



DROIT DE GREVE

OUTIL FONDAMENTAL POUR
AMÉLIORER NOS VIES

LE MOUVEMENT SYNDICAL SE MOBILISE

Depuis le début de février, la CSN a lancé une campagne pour la défense du droit de grève que le patronat et les politiciens menacent d'abolir sinon de limiter le plus possible dans le secteur public et en particulier dans le domaine de la santé.



Le coup d'envoi de cette mobilisation s'est effectué dans toutes les régions par la tenue d'états généraux qui ont rassemblé les représentants des syndicats de la centrale, des représentants des syndicats de la CEQ et de la FTQ ainsi que d'autres groupes syndicaux tels le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières, l'Association provinciale des enseignants protestants, les infirmières unies, la Confédération canadienne des syndicats, l'Association provinciale des enseignants anglo-catholiques, le Syndicat professionnel des infirmiers et infirmières du Québec, la Fédération des professeurs d'université du Québec, les syndiqués de la Société des alcools du Québec et les Travailleurs du pétrole. En outre, plusieurs organismes et groupes populaires ont participé à ces assemblées régionales dont l'ACEF, des comptoirs alimentaires, des comités de travailleurs accidentés, des regroupements de chômeurs, des média communautaires, des caisses d'économie.

Au cours des mois de février et de mars, les assemblées générales des syndicats mettent toute la question du droit de grève à leur ordre du jour.

La commission parlementaire

Le point culminant de cette mobilisation pour la défense du droit de grève, c'est la commission parlementaire de l'Assemblée nationale qui a été annoncée pour la dernière semaine de février puis reportée aux 17, 18 et 19 mars et qui pourrait être remise encore en raison du déclenchement probable des élections.

Tel que prévu par le dernier congrès de la CSN, la centrale doit soumettre un mémoire devant cette commission parlementaire et tous les efforts doivent être faits pour sensibiliser l'opinion publique et pour se solidariser en vue de défendre ce droit qui est un outil fondamental d'amélioration de nos vies.

Répondre aux tentatives de division par la solidarité

Ce n'est pas d'hier que le patronat et les media d'information tentent à la moindre occasion de soulever l'opinion publique contre le recours à la grève dans les services publics. Ces pressions ne sont pas futiles et elles parviennent à diviser la population et même les syndiqués entre ceux qui sont les bénéficiaires des services et ceux dont le travail consiste à les donner.

Ce qu'on invoque pour réclamer le retrait du droit de grève dans ces secteurs, c'est le droit inaliénable que nous avons tous à ces services. Lorsqu'ils sont momentanément restreints par un arrêt de travail, les clameurs du patronat, des politiciens et des media s'élèvent pour rappeler que le droit à la santé est absolu, comme celui à l'éducation et que les travailleurs qui recourent à la grève pour défendre ou améliorer leurs conditions de travail, le font aux dépens des autres groupes de la société.

Ce discours masque cependant le fait que les luttes des travailleurs du secteur public et particulièrement dans la période de crise que nous traversons, sont le principal sinon le seul mur que nous pouvons opposer aux tentatives du patronat et des pouvoirs publics de restreindre de plus en plus ces services.

Couper dans les services à la population pour aider l'entreprise privée à se sortir de ses difficultés

Le président des États-Unis vient d'annoncer des coupures budgétaires de l'ordre de 50 milliards de dollars qui seront amputées dans les programmes sociaux, les programmes d'éducation, les programmes de protection de l'environnement, en somme dans tout ce que les luttes de la population et des travailleurs et travailleuses avait fait avancer pour améliorer la qualité de la vie. L'objectif visé par ces coupures budgétaires, c'est de favoriser et d'aider le développement de l'entreprise privée.

Depuis plusieurs années, au Canada et au Québec, les tentatives se multiplient pour réduire les dépenses de l'État qui sont consacrées aux services de santé, d'éducation. Le ministre des finances du Québec, Jacques Parizeau, s'apprête à saper les budgets de ces secteurs de tranches de plusieurs cen-



taines de millions de dollars pour les détourner vers l'aide à l'entreprise.

Le Conseil du patronat du Québec vient de proposer que les personnes qui se présentent aux cliniques externes des hôpitaux payent elles-mêmes le coût des services.

Ce sont là des mesures qui privent davantage la population des services auxquels patrons et politiciens clament qu'elle a tant droit, lorsque les travailleurs et les travailleuses recourent à la grève pour se défendre contre les effets de ces coupures qui se traduisent immé-

diatement par la détérioration de leurs conditions de travail.

D'où l'importance de se mobiliser pour défendre le droit de grève, car comme on peut le constater ce n'est pas l'intérêt public qui est visé par le patronat lorsqu'il veut le restreindre mais bien le sien.

Manifestation et information

Au moment où siègera la commission parlementaire, une manifestation en deux points de ralliement, à Montréal et à Québec, rassemblera les travailleurs et travailleuses du secteur public, du secteur privé, en plus de groupes et d'organisations populaires afin de souligner notre solidarité pour défendre le droit de grève comme outil fondamental pour l'amélioration de nos vies à tous.

En plus de cette manifestation, d'autres moyens doivent être utilisés pour informer au niveau local et régional l'ensemble de la po-



pulation de la détérioration des services auxquels on ne cesse de dire qu'elle a droit pendant qu'on les réduit de façon draconienne.

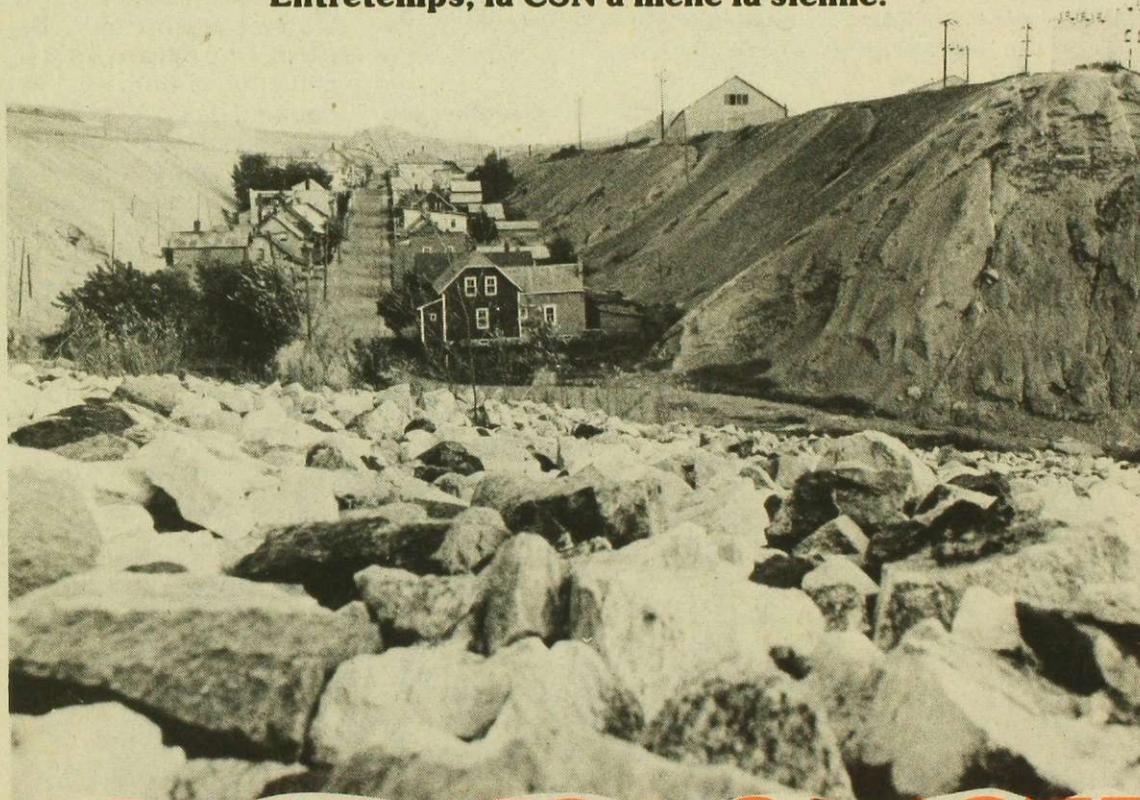
La situation nécessite la recherche d'une grande unité entre travailleurs et travailleuses du secteur public et du secteur privé dans cette campagne, entre les différents groupes et organisations syndicales, entre syndiqués et autres groupes populaires, et avec ceux et celles qui sont les usagers des services où on menace de limiter ou de retirer le droit de grève.

pendant que la crise touche durement la région de Thetford

Depuis l'annonce de sa nationalisation, la compagnie Asbestos n'exploite que les meilleures veines d'amiante, laissant la pierre stérile obstruer le chemin des sites miniers.

"On a l'impression, dit un employé de l'Asbestos, que c'est une maison à l'abandon, qu'on laisse pourrir sans soin et que c'est déjà quasi irréparable."

Le syndicat a demandé au gouvernement d'ouvrir une enquête. Entretemps, la CSN a mené la sienne.



L'ASBESTOS SABOTE SES INSTALLATIONS

tous les prétextes sont bons

La crise n'épargne pas Thetford. Comme disent les mineurs: les belles années sont passées...!

Les compagnies accélèrent la production, mais, en même temps, elles réduisent le nombre de travailleurs.

Si telle compagnie perd un important contrat, elle met à pied des centaines de travailleurs, mais si elle obtient un nouveau contrat, elle ne rembauche pas, elle surcharge de travail ceux qui restent.

Pendant que les compagnies accusent des hausses de profits et en même temps, des hausses de productivité, les travailleurs sont de plus en plus nerveux et inquiets. Ils sont mis à pied par centaines et sont les seuls à subir les contrecoups d'une crise provoquée par les corporations.

Tous les prétextes sont bons

Ici, la fibre courte ne se vend

plus; là, c'est la fibre longue. Les compagnies invoquent la faiblesse de l'économie mondiale et l'attribuent à la soi-disant mauvaise publicité des syndicats.

Autour le chômage persiste. Des industries ferment ou sont menacées de fermeture. Dans le secteur public, on coupe les postes, on remplace des employés permanents par des employés à temps partiel. Une industrie aussi importante que la construction fait chômer ses travailleurs plus de six mois par année. Les jeunes qui sortent des écoles attendent plusieurs mois avant de trouver un emploi au salaire minimum, quand ils en trouvent...!

Pour maintenir leurs profits, les corporations affirment qu'elles doivent baisser les coûts de production pour continuer de vendre leurs stocks. Encore pour maintenir leurs profits, elles mènent des études de pro-

ductivité qui n'ont toujours qu'une seule conclusion: changements technologiques, accroissement du fardeau des tâches et mises à pied.

À Thetford, les 250 travailleurs et travailleuses de Bellevue ont été les premiers touchés. Ils ont perdu leurs emplois à la suite d'erreurs administratives. Dans une conjoncture économique déjà sans pitié, la perte des contrats de vente fut synonyme de faillite.

En 1979-80, la principale industrie de la région est touchée à son tour. Deux des plus importantes sociétés minières, la Carey et l'Asbestos, coupent des postes et effectuent des mises à pied. D'autres sociétés accélèrent la production mais n'embauchent pas et ne remplacent pas les travailleurs qui quittent pour des raisons de santé ou de retraite.



les mines sont aussi touchées

À la **Carey**, en mai 1978, il y avait 488 mineurs. À l'automne 79, la mine mettait à pied les 50 travailleurs du "swing shift". À la signature de leur dernière convention de travail, en juin 80, ils n'étaient plus que 370 mineurs et les coupures de poste continuaient. Actuellement, ils sont 350. La compagnie a commencé par congédier des journaliers, maintenant, elle congédie des hommes de métier. Il n'y a pas de sous-contractants, mais l'équipement brisé sort de la mine pour être réparé à l'extérieur. Dans les bureaux, on a mis à pied une dizaine de secrétaires et de dessinateurs.

À la **National**, on n'embauche pas: c'est le règne des contracteurs et la compagnie ne se gêne pas pour expliquer qu'elle préfère utiliser cette formule qui lui permet de faire faire ce qu'elle veut et d'envoyer où elle

veut des travailleurs à sa merci, prêts à effectuer des "jobs de marde" à un plus bas salaire.

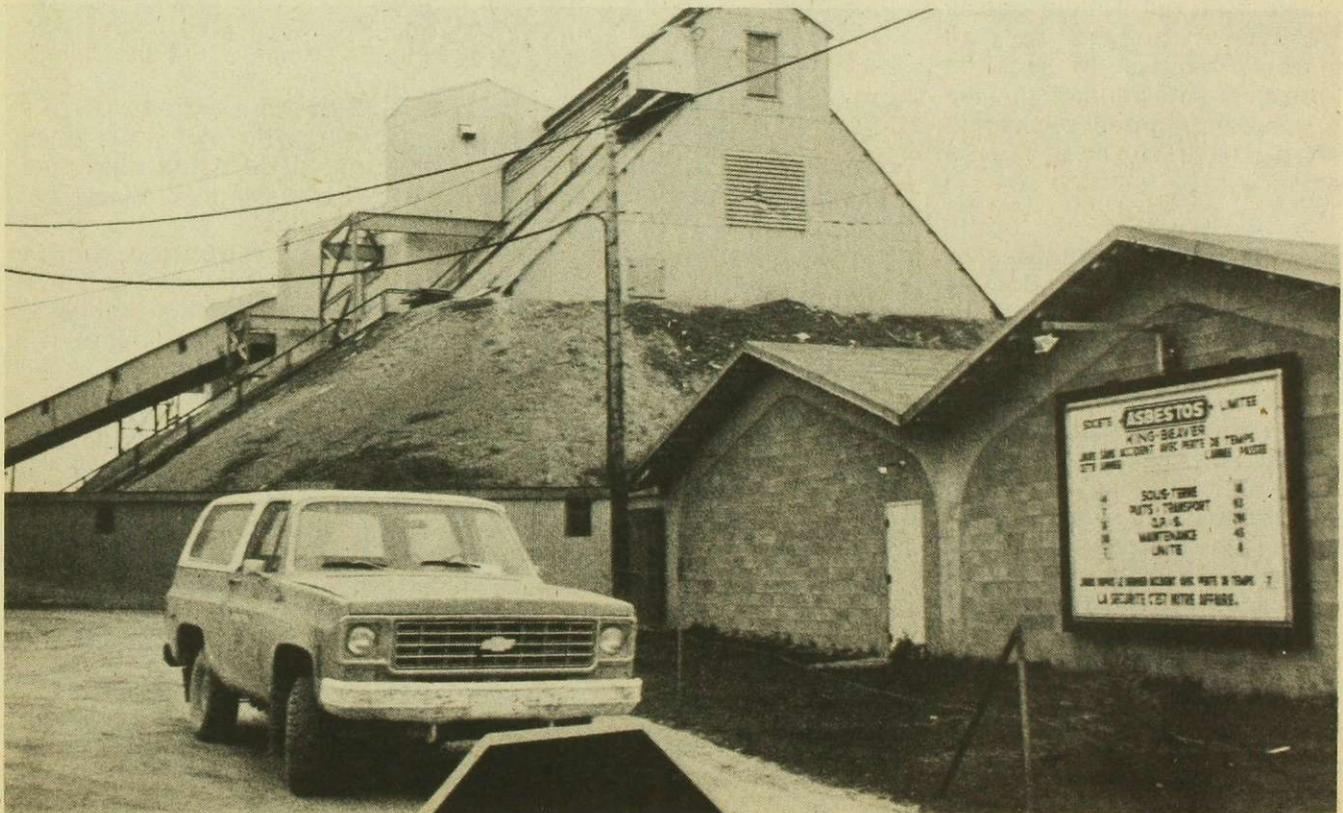
À la **Lake**, les méthodes ne sont pas différentes. On remplace quatre petits camions par deux gros, pour mettre à pied deux travailleurs. On reclassifie un travailleur en l'augmentant de salaire, mais il doit désormais faire une partie du travail de son camarade à la retraite. Là, encore, chez les employés de bureau, toutes les raisons sont bonnes pour donner du travail à des non syndiqués et répartir le travail de ceux qui quittent. Chaque fois, on demande à "l'ordinateur" de re-décrire les tâches et baisser les salaires.

À l'**Asbestos**, au mois d'octobre dernier, c'est le début d'une série de mises à pied qui finira par toucher l'ensemble des salariés. Le premier octobre, la so-

ciété minière, invoquant la baisse de demande internationale de l'amiante, met à pied 85 mineurs. En novembre, les employés de bureau sont décimés: 27 d'entre eux perdent leur emploi. Le nombre d'agents de sécurité passera en quelques semaines de 38 à 22.

Le climat d'inquiétude persiste et la société Asbestos, qui attribue ses difficultés, cette fois, à la perte des contrats d'un client important, le consortium belge Aeternite, met à pied temporairement pour cinq semaines les 1,300 salariés.

Au retour, le 25 janvier, 450 travailleurs seront rappelés et 800 resteront sur l'assurance-chômage. Malgré les promesses de l'Asbestos, deux moulins sont fermés, BC 1 et BC 2, ainsi que le sous-terre à la King Beaver.



les saboteurs

À la Carey, à la National, à la Lake, la production ne fournit pas les commandes. Des compagnies spécialisées, qui avaient abandonné l'amiante pour d'autres matériaux, sont revenues sur leurs décisions. Ainsi, les fabricants de prélaris Armstrong achètent depuis peu, six chars d'amiante par semaine pour les sous-tapis qu'ils fabriquent. "Si nous pouvions sortir 100 tonnes de plus par shift, disait récemment un patron de la Lake, on est certain de les vendre..."

Plusieurs mineurs de la Lake étaient menacés de perdre leur emploi à l'automne 79, mais les surplus de commandes ont obligé la compagnie à pousser la productivité. "C'est moins alarmant que les multinationales tentaient de nous le faire croire", disait un mineur cette semaine.

Comment se fait-il alors que la Société Asbestos a des entrepôts remplis de sacs de fibres d'amiante pendant que les autres compagnies ont de la difficulté à répondre à la demande?

Pourtant, selon les chiffres du rapport annuel de la Société Asbestos, un nombre égal de travailleurs a produit en 1979, 20% de plus de fibres que l'année précédente, une production vendue d'ailleurs à meilleurs prix.

Pour les mineurs, il apparaît de plus en plus clair que la Société Asbestos, en s'appuyant sur la croissance de la demande mondiale, a modifié la qualité de sa production et provoqué la crise qui touche maintenant les travailleurs.

À la suite des premières déclarations du gouvernement québé-



cois concernant la nationalisation ou l'achat des actifs de l'Asbestos, le laisser-aller s'est emparé de l'administration de cette société minière et les travailleurs subissent aujourd'hui les conséquences du développement sauvage des réserves de minerai en place par la multinationale au cours des trois dernières années.

La qualité de la fibre d'amiante extraite alors a débalancé la demande habituelle du marché. La Société Asbestos ne perdait plus de temps à traiter la pierre stérile pour poursuivre le développement de ses mines. Seules les meilleures zones de minerai ont alors été exploitées.

Ces fibres, dont le prix de vente est de 20% plus élevé que la

qualité de fibre extraite par les autres compagnies, dort aujourd'hui dans les entrepôts de l'Asbestos, faute d'acheteurs. Et l'Asbestos a peine à poursuivre sa production, parce qu'elle refuse de traiter la pierre stérile qui désormais bloque le chemin de ses sites miniers.

Depuis trois ans, l'Asbestos coupe des budgets complets de département, tels ceux de l'exploration (\$1,500,000.00), ce qui a comme conséquence inévitable d'empêcher toute planification ou développement futur des sites miniers.

"On a l'impression, dira un employé de l'Asbestos, que c'est une maison à l'abandon, qu'on laisse pourrir sans soin et que c'est déjà quasi irréparable".

le gouvernement n'est pas blanc non plus

Devant la situation, les mineurs de l'amiante se demandent si le sabotage de l'Asbestos Corporation et la mise à pied de plus de 850 travailleurs peut se comparer avec la situation de Canadair avant que le gouvernement canadien n'achète ses actifs.

La diminution radicale des effectifs de main-d'oeuvre est-elle le signe de l'appropriation prochaine de l'Asbestos par le gouvernement du Québec?

"Ça sent l'achat par le gouvernement à plein nez, la transaction en-dessous de la table," affirme un mineur de l'Asbestos. "Tout le monde sait que la compagnie tente depuis des années, d'augmenter le tonnage d'extraction du minerai par homme pour le comparer à celui des autres sociétés minières."

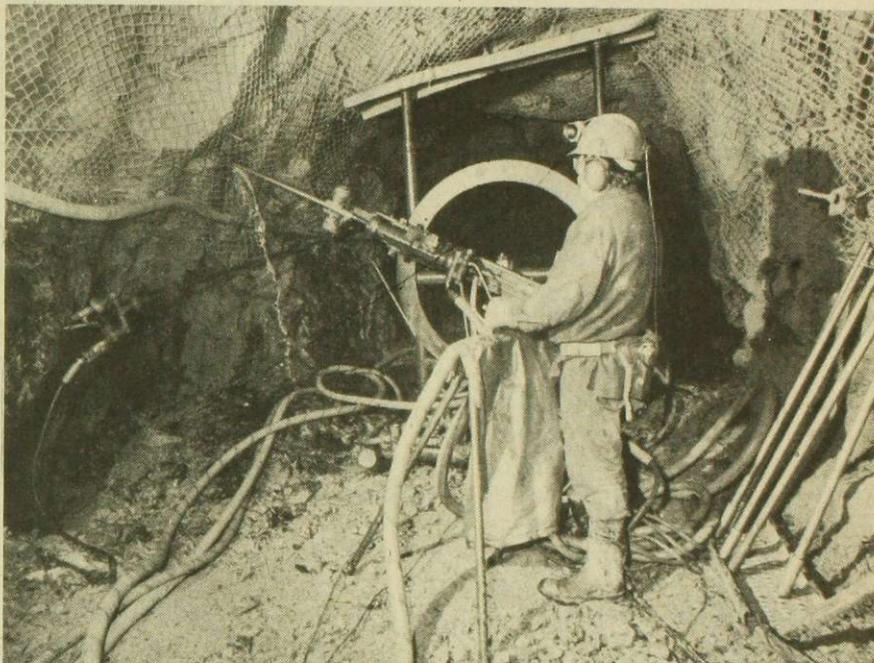
Mais devant l'absence d'information, concernant les intentions du gouvernement, les mineurs s'interrogent sur les raisons qui motivent l'acquisition des actifs de la Société Asbestos. Les délais dans l'acquisition peuvent être considérés comme l'un des facteurs déterminants du drame vécu par plus d'un millier d'entre eux.

Tout en demeurant d'accord avec la politique de l'amiante mise de l'avant par le gouvernement, les mineurs croient qu'elle doit être accélérée pour éviter que ce ne soit les travailleurs qui soient encore victimes de telles lenteurs administratives.

Les mineurs insistent sur la nécessité de transformer sur place le minerai d'amiante extrait à Thetford. Les retards du gouvernement, non seulement dans l'achat des actifs de l'Asbestos, mais également dans

la mise en opération d'industries secondaires MANAC 1, prévue pour 1981 (retardée à 1982) ne

semblent pas s'inscrire dans une volonté d'accélérer le processus.



les travailleurs ne sont pas consultés

Les mineurs de Thetford croyaient pouvoir être consultés avant la mise en application de cette politique mais la composition récente du conseil d'administration de la Société Nationale de l'Amiante ne laisse présager aucun effort en ce sens: les travailleurs et leurs syndicats n'y sont pas représentés.

Le manque d'information sur les sociétés et les corporations, dont les travailleurs de la CSN dénoncent depuis longtemps le caractère arbitraire, s'applique dans le drame des mises à pied massives de la Société Asbestos.

Comment les travailleurs peuvent-ils prévenir de tels actes

contraires à leurs intérêts collectifs, si le gouvernement, de son côté, refuse l'information et la consultation nécessaire.

Lorsqu'ils revendiquent un fond d'indemnisation pour les travailleurs victimes de fermetures d'usine ou de mises à pied collectives ainsi qu'une banque de données sur les corporations, les travailleurs de la CSN, et plus particulièrement les mineurs de Thetford savent de quoi ils parlent.

"Ce qu'il y a à faire c'est maintenant, une mine ça prend dix ans à développer. On n'a pas le temps d'attendre" disent les mineurs.

tout le Québec y a participé

SUCCÈS ÉCLATANT DE LA GRANDE CORVÉE

Les quelques 2500 travailleurs forestiers de la CIP de La Tuque, de la QNS de Baie-Comeau et de la Donohue de Girardville, en grève depuis le 1er juillet, ont reçu un cadeau de Noël qui leur a fait chaud au coeur: l'appui massif d'un large secteur de la population du Québec.

La GRANDE CORVÉE, entreprise pour les soutenir dans leur lutte pour l'abolition du travail à forfait dans les forêts du Québec, a permis à des milliers de Québécois et de Québécoises, aux travailleurs syndiqués comme aux travailleurs non-syndiqués, aux organismes populaires comme aux mouvements religieux, de participer solidairement avec les travailleurs forestiers à un véritable combat contre un des groupes capitalistes les plus puissants au Québec, le cartel des compagnies de papier.

La GRANDE CORVÉE, lancée au début de décembre par la CSN et ses organismes affiliés (fédérations et conseils centraux) a connu un succès sans précédent, alors que des denrées périssables et des montants d'argent d'une valeur globale de \$250,000 ont été amassés en l'espace d'une dizaine de jours pour aider 2,500 travailleurs qui se battent contre des compagnies qui ont toujours pillé nos forêts, tout en méprisant ceux qui les enrichissent.

Chaque travailleur forestier en grève a reçu un panier de provision (boîtes de conserves, sucre, farine, dinde, etc.) à



l'occasion de Noël. Et les paniers ayant été plus nombreux que prévus, c'est à leur demande expresse, que les surplus ont été distribués à d'autres grévistes qui, comme eux, subissaient depuis des mois les assauts répétés de compagnies et d'organismes qui méprisent les travailleurs: Reynolds de Cap-de-la-Madeleine, Fournier Steel Works dans la région de l'Amiante, la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, Tex Bleach de Montréal, etc.

Les surplus d'argent ont également permis aux trois syndicats des travailleurs forestiers de la CIP de La Tuque, de la QNS de Baie-Comeau et de la Donohue de Girardville au Lac Saint-Jean, de créer des fonds spéciaux de dépannage pour les grévistes qui sont plus particulièrement touchés par les difficultés financières.

Une grande tournée

Mais les succès de la collecte de vivres pour les travailleurs forestiers ont été avant tout conditionnés par une grande tournée

que plusieurs travailleurs forestiers ont faite pendant des mois et au cours de laquelle ils ont rencontré plusieurs syndicats, fédérations syndicales, conseils centraux, groupes populaires, organismes et institutions de toutes sortes, rencontres au cours desquelles ils se sont assuré de la solidarité d'une large partie des forces vives du peuple québécois.

Un autre élément déterminant de toute l'opération de la GRANDE CORVÉE s'est déroulé au cours de novembre à l'occasion de la poursuite du 50ème congrès de la CSN alors que l'ensemble du mouvement (élus, salariés, militants de tous les syndicats) ont promis un appui indéfectible aux travailleurs forestiers dans leur lutte pour la dignité.

Comment aussi ne pas souligner l'appui manifesté par Mgr Lafontaine, évêque auxiliaire de Montréal, des groupes d'action catholique, de syndicats indépendants comme celui des professionnels du Gouvernement du Québec, des professeurs de l'Université Laval, sans oublier la CEQ, l'Alliance des professeurs de Montréal, etc.

Sans oublier non plus l'appui d'un ANCIEN, M. Alfred Charpentier, président-fondateur de la CTCC, maintenant âgé de 92 ans, qui a vécu les luttes héroïques des travailleurs du textile en 1937 et des travailleurs de l'amiante en 1949, toujours fidèle aux travailleurs et qui, du centre d'accueil où il vit maintenant, a envoyé sa contribution aux travailleurs forestiers.

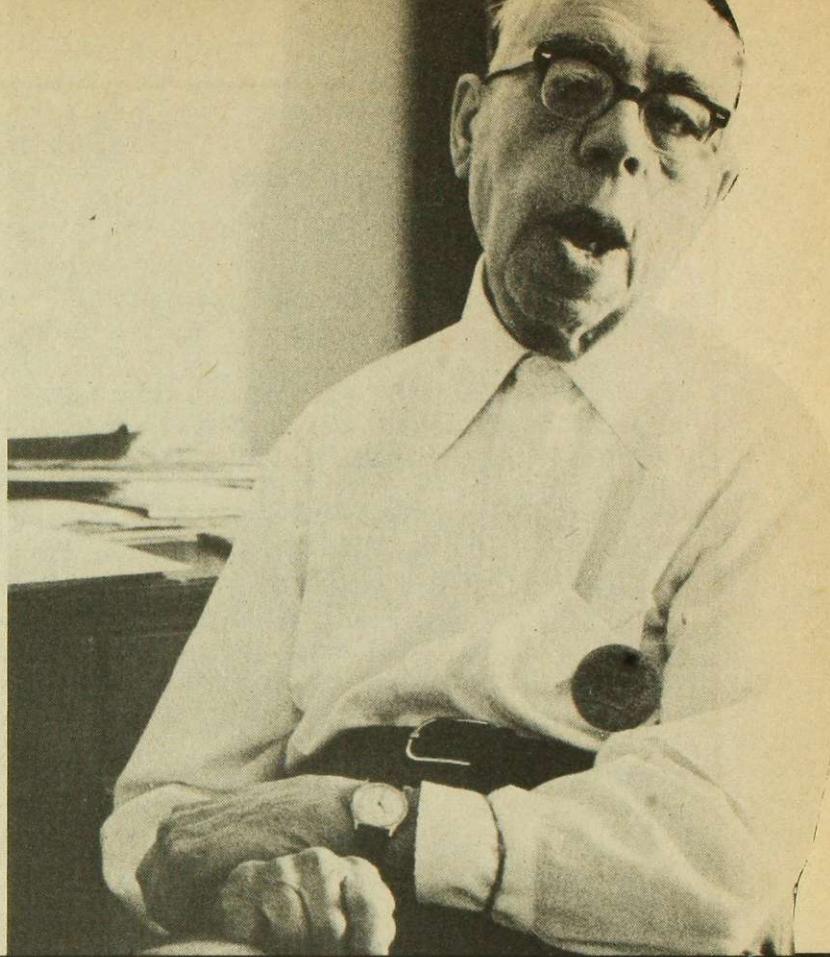
un président de la CTCC salue la Grande Corvée

*M. le président,
Je désire souscrire à la campagne de la
Grande Corvée pour aider aux familles
de vos 2500 travailleurs en forêts en
grève depuis six mois.*

*Recevez mon chèque ci-joint cinquante
dollars et acheminez-le s'il vous plaît à
qui de droit à l'ordre de la Grande Cor-
vée.*

*Recevez, M. le président, mes vœux de
succès dans cette campagne. Puis
veuillez croire à mes sentiments dis-
tingués et dévoués.*

Alfred Charpentier
ex-président de la C.T.C.C.
ancêtre de la CSN



un forestier le remercie au nom des siens



Le travailleur forestier, Pierre Cam, a rendu visite à Alfred Charpentier pour le remercier. Le président de la CSN lui a également écrit:

*Camarade,
Au nom de tous les travailleurs
forestiers, je tiens du plus profond
de moi-même à vous remercier pour
le geste de solidarité que vous avez
posé à leur égard dans le cadre de
la Grande Corvée.*

*Votre geste me touche particuliè-
rement parce qu'il vient d'une per-
sonne qui a occupé le fauteuil que
j'occupe actuellement. Il me touche
parce que je retrouve dans cette
opération de solidarité particulière
la CSN, la CTCC diraient certains, et
tous les sentiments de fraternité et
de solidarité qui l'animent.*

*Soyez assuré que quelque part un
bûcheron aura son panier de Noël
signé du nom d'Alfred Charpentier...*

Norbert Rodrigue
président de la CSN

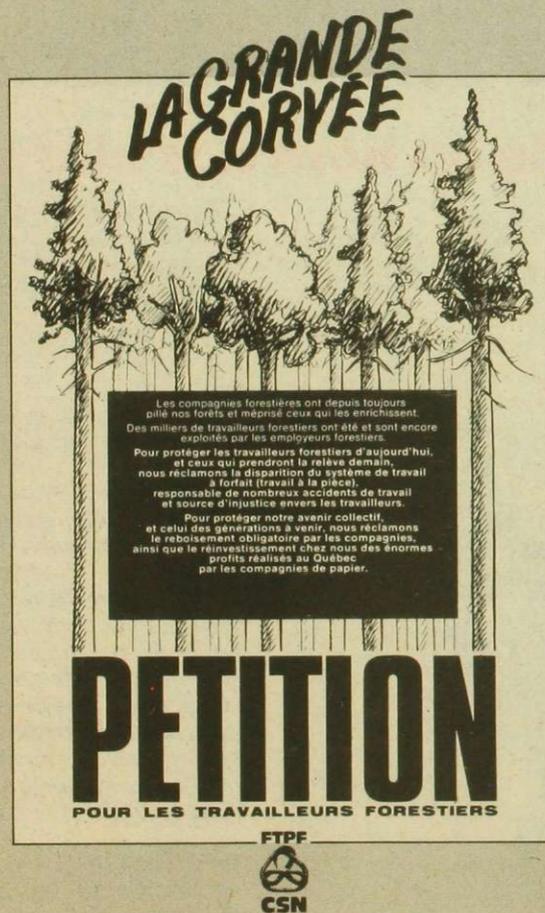
La Grande Corvée se continue

Les paniers de vivres pour Noël, ce n'était qu'une première étape dans la Grande Corvée, qui se continue.

Il y a d'abord la pétition, dont vous retrouvez le texte en page 20 et qui dénonce la double exploitation dont sont victimes les travailleurs forestiers et nos richesses naturelles.

Le 21 mars, au cégep du Vieux-Montréal, grand spectacle de solidarité aux travailleurs forestiers. Puis suivront des recherches sur les exploitations forestières, les compagnies de papier ainsi que sur l'écologie, les ressources naturelles et les problèmes de sécurité-santé reliés à ces questions.

Notre solidarité doit appuyer les travailleurs forestiers jusqu'à ce qu'ils aient gain de cause.



Les compagnies forestières ont depuis toujours pillé nos forêts et méprisé ceux qui les enrichissent. Des milliers de travailleurs forestiers ont été et sont encore exploités par les employeurs forestiers.

Pour protéger les travailleurs forestiers d'aujourd'hui, et ceux qui prendront la relève demain, nous réclamons la disparition du système de travail à forfait (travail à la pièce), responsable de nombreux accidents de travail et source d'injustice envers les travailleurs.

Pour protéger notre avenir collectif, et celui des générations à venir, nous réclamons le reboisement obligatoire par les compagnies, ainsi que le réinvestissement chez nous des énormes profits réalisés au Québec par les compagnies de papier.

PETITION
POUR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS



règlement complet chez Abitibi-Price

LES TRAVAILLEURS DE KÉNOGAMI ONT ENFIGAIN DE CAUSE ET RENTRENT AU TRAVAIL

Dimanche le 15 février 1981, les quelque huit cents travailleurs de l'usine Abitibi-Price de Kénogami (Saguenay) réunis en assemblée générale acceptaient, sur recommandation de leur exécutif, un protocole de retour au travail. Après neuf mois de conflit et de lutte continue.

Mais pour comprendre ce conflit, il faut revenir à ses débuts, car il s'agit, à n'en pas douter, d'une des plus sombres machinations patronales des dernières années, de mémoire de syndiqué.

Au cours des mois qui ont précédé le printemps 1980, les syndicats affiliés à la FTFP (CSN), aux prises pour la majorité avec des multinationales, et isolés chacun de leur côté, décidaient de mettre en branle une démarche qui devait les amener à une nouvelle approche de la négociation en fonction d'une série de demandes provinciales.

casser le front commun

La réponse d'Abitibi-Price fut de tenter de casser les reins, dès le départ au "petit front commun de négociation" des trois syndicats de cette compagnie au Saguenay/Lac Saint-Jean, en provoquant délibérément des troubles à l'usine de Kénogami.

C'est de façon délibérée que la compagnie Abitibi-Price décidait de s'attaquer à ce qu'elle

croyait le maillon faible: les travailleurs de l'usine de Kénogami. En effet, ceux-ci sortaient alors à peine d'une virulente campagne de maraudage de la part du Syndicat canadien du papier.

La compagnie a donc décidé, par tous les moyens, de modifier les cédules de travail, contrairement aux dispositions de la convention collective, pourtant très claires à ce chapitre.

Les travailleurs entreprirent alors divers moyens de pression. Et la compagnie répliqua par un lock-out le 19 mai.

Le 12 juin 1980, les travailleurs de Kénogami décidaient majoritairement une grève légale, et ceux des usines d'Alma (800 travailleurs) et de Jonquière (400 travailleurs) font de même le 1er juillet.

La négociation de la convention collective fut longue et difficile. En effet, la compagnie Abitibi-Price a continuellement retardé les négociations, essayant de passer par-dessus la tête des exécutifs syndicaux en envoyant aux travailleurs et à leurs familles, des lettres d'offres finales, d'offres globales, etc., en plus de mettre sur pied une véritable campagne de publicité mensongère pour tenter de discréditer les syndicats et tromper les travailleurs.

règlement de la convention collective

Ce n'est qu'au mois de novembre, le 29, qu'il y eut règlement sur la convention collective, après des mois et des mois où la compagnie s'est évertuée à provoquer inutilement les travailleurs et à favoriser les foyers de dissidence, particulièrement à Kénogami, dans le but de faire accepter un pattern qui ne répondait absolument pas aux aspirations des travailleurs locaux.

Kénogami résiste

À la mi-décembre, les travailleurs des usines d'Alma et de Jonquière obtenaient un protocole de retour satisfaisant, mais la compagnie réussissait à isoler les travailleurs de Kénogami. Le but évident de la compagnie était de "casser" une fois pour toutes ce syndicat qu'elle jugeait trop militant.

Comment la compagnie Abitibi-Price avait-elle réussi à isoler ces travailleurs? Par une volonté de se venger littéralement des travailleurs de Kénogami dans le protocole de retour au travail.

En effet, dans le projet de protocole soumis par la compagnie on retrouvait les clauses suivantes:

- a) neuf cas de suspensions;
- b) quatre cas de congédiements, dont ceux de trois

membres de l'exécutif du syndicat;

- c) une poursuite de \$1,600,000.

Au début de janvier 1981, il y eut mobilisation générale au conseil central du Saguenay/Lac Saint-Jean: états généraux des syndicats de la région, riposte publicitaire, militance accrue partout dans la région et appui sans équivoque des 15,000 travailleurs de la région.

Tant et si bien qu'une dizaine de jours plus tard, quelque \$25,000 étaient garantis pour chaque semaine à venir par l'ensemble des travailleurs de la région aux travailleurs de Kénogami.

Ce fut la volonté et le courage des travailleurs de Kénogami qui fut déterminant dans la lutte. Pour eux il n'a jamais été question de se laisser écraser de façon aussi révoltante par Abitibi-Price.

Cette ténacité des travailleurs, ainsi que l'appui massif des syndicats de la région et de la population en général, a finalement forcé la compagnie à retirer ses demandes.

Les travailleurs de l'usine Kénogami d'Abitibi-Price sont retournés au travail avec la fierté au coeur. La fierté syndicale.

pour les journalistes en grève
depuis plus de 100 jours

RADIO CANADA: UN VILLAGE DIRIGÉ PAR QUELQUES NOTABLES

Après 100 jours de grève, le Syndicat général du cinéma et de la télévision attend toujours que Radio-Canada manifeste une volonté de négocier. La deuxième tentative de médiation entreprise par monsieur Guy De Merlis, nommé par le ministre du Travail, s'est avérée un échec retentissant.

Le SGCT se demande même pourquoi monsieur De Merlis a de nouveau convoqué les parties. Monsieur De Merlis avait en effet indiqué clairement au syndicat qu'il tiendrait une nouvelle séance s'il s'apercevait que Radio-Canada avait l'intention de modifier sa position. En effet, la balle était dans le camp de la Société, parce que lors de la première séance de médiation, le syndicat avait, pour sa part, fait des concessions importantes, conditionnelles à une réponse valable de Radio-Canada. Or, encore une fois, Radio-Canada est arrivée les mains vides, à l'exception d'une vague proposition sur les congés de maternité, dont il avait déjà été question au début de la grève.

Devant l'inutilité de la démarche de M. De Merlis, qui a abouti à un deuxième échec, le SGCT a le sentiment qu'il s'agit d'une futile opération de relations publiques. En conséquence, le syndicat des journalistes réitère sa demande en vue de la nomination d'un médiateur extérieur au ministère du Travail, dont l'indépendance et la liberté d'action ne feraient aucun doute.

Malgré la nécessité de préserver l'indépendance de Radio-Canada et l'intégrité de la fonction d'informer, le SGCT estime que l'irresponsabilité et l'incompétence manifestées par les dirigeants de la Société méritent un examen sérieux de la part des élus du peuple.



Il appartient à ces derniers d'assurer une saine gestion des fonds publics. Au fil des ans, Radio-Canada est devenue un village dirigé par quelques notables qui ne rendent plus de comptes à personne. Leur but est de préserver leur pouvoir personnel et de le placer au-dessus de toute autre considération, y compris le droit du public à l'information et les nobles idéaux qu'ils ont défendus au cours des années 60. De plus, la moindre action syndicale à l'intérieur de Radio-Canada est perçue par ces gens comme une menace à leur empire.

Actuellement, au lieu de chercher un règlement par la négociation, Radio-Canada consacre toutes ses énergies sur le plan juridique à obtenir des injonctions, à poursuivre des membres du SGCT pour outrage au tribunal, à transformer son édifice en forteresse et à entretenir un climat de tension chez les autres employés. Des milliers et des milliers de dollars ont été consacrés à ces opérations depuis le début de la grève des journalistes, opérations qui n'amèneront jamais un règlement de la grève.

Le droit à l'information est menacé

La grève des journalistes de Radio-Canada pose de nouveau le problème de la position et du rôle de cet organisme au sein de la société et, plus particulièrement de son indépendance politique.

En réclamant de meilleures conditions de travail, le Syndicat général du cinéma et de la télévision, qui représente les grévistes, ne demande pas autre chose, en fait, que de préserver cette indépendance. En effet, il est devenu évident, dans la profession, que l'un des meilleurs moyens de contrôler indirectement l'information est de maintenir les journalistes dans un état de précarité

économique et sociale tel qu'ils demeureront craintifs et soumis.

Mais le S.G.C.T. ne se limite pas à ce genre de revendications. Il veut aussi inclure dans la nouvelle convention collective une clause garantissant le droit du public à l'information. Est-ce à dire que ce droit est menacé? L'information diffusée par Radio-Canada aurait-elle été, serait-elle ou pourrait-elle être compromise dans son objectivité par les pressions ou les agissements du pouvoir politique?

Un simple rappel historique permet de répondre à cette question:

— 1968: Adoption par le Parlement fédéral de la loi "Judy Lamarsh" qui impose à Radio-Canada le double mandat de "contribuer au développement de l'unité nationale et d'exprimer constamment la réalité canadienne", ce qui, du coup, a mis la Société au service d'une politique donnée.

La même année, incroyable "cover-up", par Radio-Canada, de l'émeute de la Saint-Jean-Baptiste.

— 1969: Discours politique à Montréal de M. Pierre Elliott Trudeau attaquant l'intégrité de Radio-Canada et la menaçant de "mettre la clé dans la porte".



qui donc veut s'emparer de l'information?

En novembre Michel Roy écrivait dans le *Devoir* que nous, journalistes en grève, avions "peut-être été abusés" par des conspirateurs qui, profitant de notre conflit, tentaient de renverser la direction radio-canadienne de l'information pour s'installer à sa place... (conspiration impliquant, selon Roy, "des ministres, des députés et de puissants conseillers politiques"). À cette époque-là, quand on parlait de notre conflit dans les journaux, on parlait aussi inmanquablement du fameux Putsch à Radio-Canada.

Bref, nous étions merveilleusement bien récupérés...

Après ces insinuations, le Sgct s'est dissocié publiquement de tout mouvement putschiste, s'il

existait. Le Sgct a réaffirmé son indépendance face à quelque pouvoir politique que ce soit.

Interrogé par des journalistes au congrès de la FPJQ (1), le ministre responsable de Radio-Canada, Francis Fox, a déclaré qu'il était étranger à toute cette histoire de Putsch. Il ajoutait que s'il avait été mêlé à une tentative de putsch, elle aurait réussi.

On voudrait bien que "l'incident" soit clos...

Or encore récemment dans le *Devoir* du 12 janvier, Michel Roy écrit qu'"une poignée d'activistes a sérieusement envisagé avec la collusion du pouvoir politique d'opérer une révolution de palais" à Radio-

Canada. Si la menace dont parlait Michel Roy était comme il le dit "hélas réelle", s'il y a eu effectivement collusion politique, alors certains personnages s'en sont drôlement bien tirés. Doit-on conclure qu'on peut tenter impunément de s'emparer du pouvoir de l'information chez nous, sans même déranger l'opinion publique, ou si peu?

À bien y penser, cette idée lancée par le Sgct d'une enquête publique et impartiale sur l'information à Radio-Canada, ça n'était peut-être pas si bête!

(1) Congrès de la fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui se tenait en décembre à Québec.

— 1970: Crise d'Octobre, loi sur les mesures de guerre et censure imposée à tous les organes d'information, dont Radio-Canada, jusqu'à ce que ce soit la police qui rédige les communiqués du F.L.Q. (enquête Keable).

— 1971: Le bureau du Premier ministre étudie la possibilité de remettre la radio et la télévision d'État à l'entreprise privée; Roméo Leblanc, alors secrétaire de presse de M. Trudeau confirme la chose mais souligne qu'il s'agit d'une simple hypothèse de travail.

— 1972 à 1976: Attaques virulentes et répétées d'hommes politiques éminents, Jean Marchand et André Ouellette entre autres, contre la prétendue infiltration séparatiste au sein du Service de l'information de Radio-Canada.

À l'intérieur de ce service, nombreux remaniements du personnel, tant au niveau de la direction qu'au niveau des artisans; les journalistes les

plus efficaces de "Présent", du "60", etc..., sont éliminés; le prestigieux "60" est remplacé par le pâle "Télémag".

— 1977: Le gouvernement fédéral soumet au Parlement le projet de loi C-43, qui, entre autres, lui aurait permis de censurer à volonté les communications et l'information et, plus particulièrement, la radio et la télévision.

Suite aux attaques des ministériels, le C.R.T.C. enquête sur l'intégrité du service de l'information de Radio-Canada.

— 1978: Malgré une vigoureuse campagne des journalistes et des organisations intéressés, le projet de loi C-43, rebaptisé C-24 mais inchangé sur le fond, est de nouveau soumis au Parlement; il ne sera finalement pas voté.

Nomination au poste de Directeur de l'information télévisée de Radio-Canada de M. Pierre O'Neil, ancien secrétaire de presse du Premier ministre Trudeau.

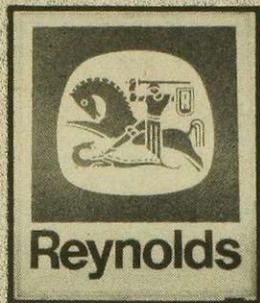
— 1979: Année d'élections, donc tranquillité relative.

— 1980: Le gouvernement rejette l'idée d'inclure le droit à l'information dans son projet de Charte des Droits.

Grève des journalistes de Radio-Canada

Cette grève dure depuis le 30 octobre. Plus elle durera, plus longtemps la population sera privée d'information en cette période cruciale de remaniement de la Constitution. À qui cela profite-t-il? Combien de temps cela va-t-il durer encore? Quel règlement va-t-on finalement imposer aux journalistes? Quels seront les changements qui, par après, seront effectués au sein de la direction de Radio-Canada?

Voilà les questions qu'il faut se poser. Voilà les points qu'il faut surveiller avec vigilance. Car cette grève ne concerne pas seulement un groupe restreint de journalistes; elle concerne tous ceux qui sont attachés aux principes de la démocratie; elle concerne toute la population.



un an de lock-out



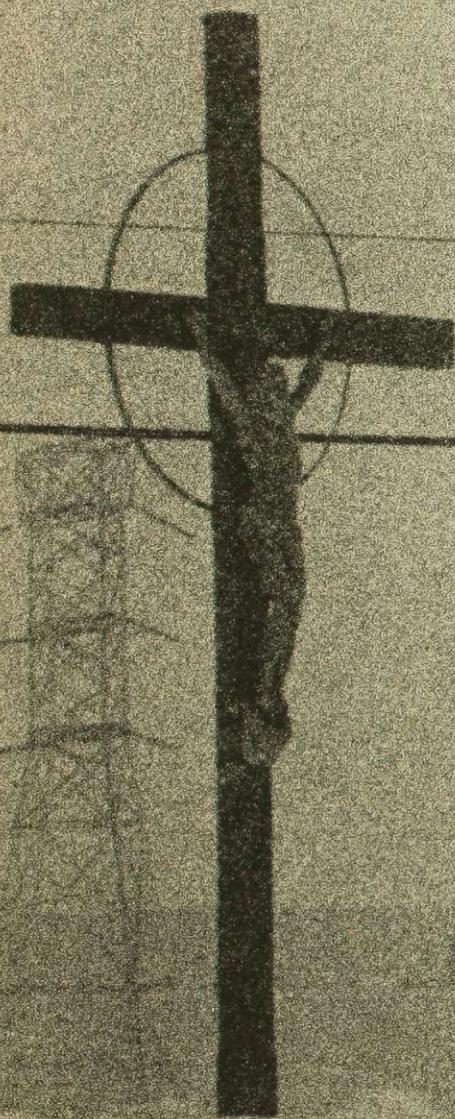
UNE LUTTE POUR LE RESPECT

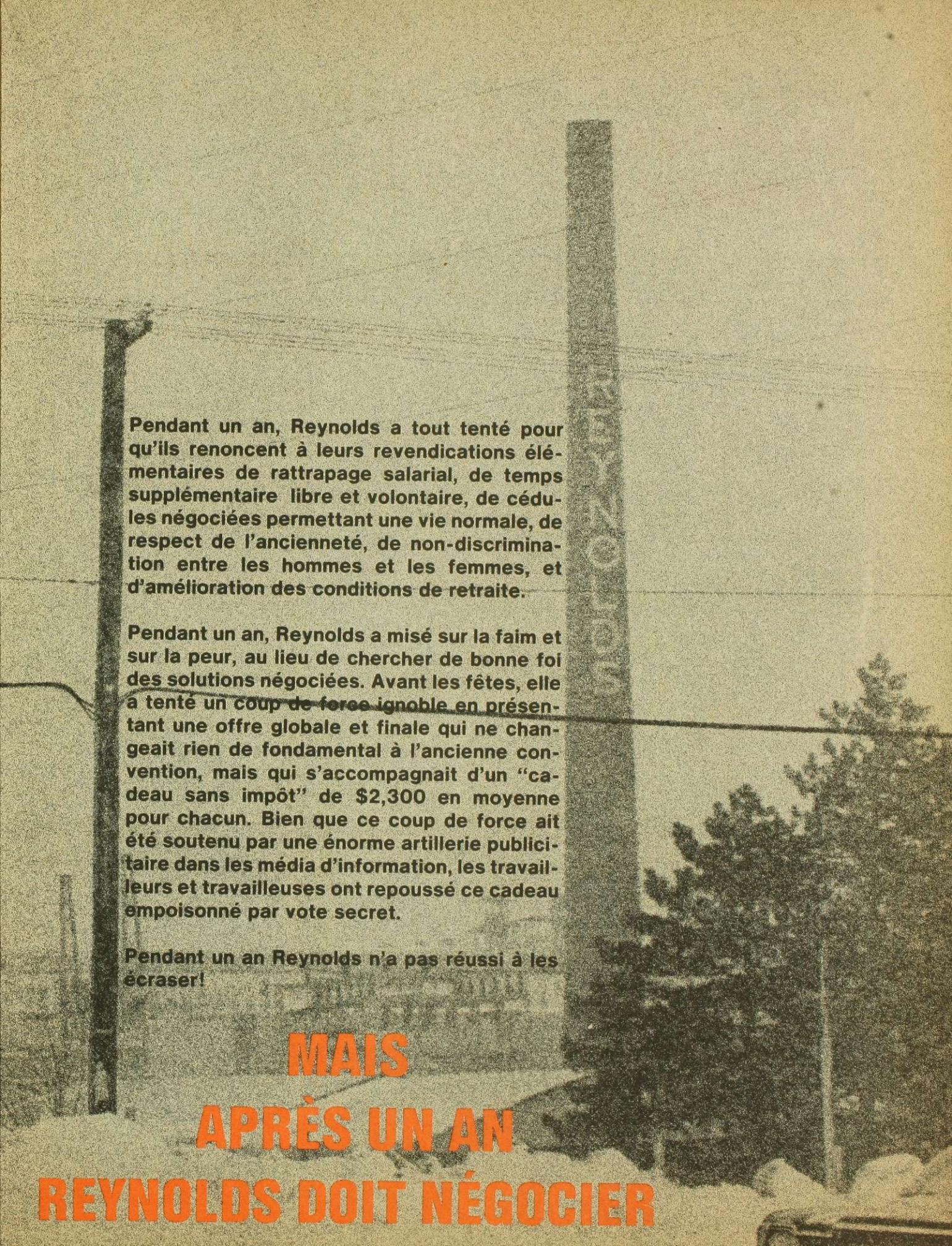
REYNOLDS AVAIT MISÉ SUR LA FAIM ET LA PEUR

"Une heure de plus dans une usine comme celle-là, ça écourte ta vie, disait un travailleur. Ils ne me forceront plus à faire du temps supplémentaire."

Reynolds du Cap-de-la-Madeleine, c'est la plus importante usine de transformation d'aluminium au Canada: papiers d'emballage, étiquettes, matériaux de construction, accessoires d'automobiles ou d'avion, l'éventail des produits est très large. C'est une multinationale américaine installée dans 22 pays et dont l'actif dépasse les \$2 milliards. Reynolds c'est le deuxième plus grand producteur d'aluminium aux États-Unis et le troisième au monde.

À l'usine du Cap, la moitié des 825 travailleurs et travailleuses font 500 heures de temps supplémentaire par année, et bon nombre font jusqu'à 1,000 heures. Vu les bas salaires, c'est une nécessité pour plusieurs. En 1972, ces travailleurs et travailleuses avaient la parité de salaire avec les autres usines d'aluminium au Québec. Quand ils ont été mis en lock-out le 3 mars 1980, ils gagnaient \$3 de moins l'heure et avec les offres de la compagnie, cette différence serait encore la même en 1982.





Pendant un an, Reynolds a tout tenté pour qu'ils renoncent à leurs revendications élémentaires de rattrapage salarial, de temps supplémentaire libre et volontaire, de cédules négociées permettant une vie normale, de respect de l'ancienneté, de non-discrimination entre les hommes et les femmes, et d'amélioration des conditions de retraite.

Pendant un an, Reynolds a misé sur la faim et sur la peur, au lieu de chercher de bonne foi des solutions négociées. Avant les fêtes, elle a tenté un coup de force ignoble en présentant une offre globale et finale qui ne changeait rien de fondamental à l'ancienne convention, mais qui s'accompagnait d'un "cadeau sans impôt" de \$2,300 en moyenne pour chacun. Bien que ce coup de force ait été soutenu par une énorme artillerie publicitaire dans les média d'information, les travailleurs et travailleuses ont repoussé ce cadeau empoisonné par vote secret.

Pendant un an Reynolds n'a pas réussi à les écraser!

MAIS
APRÈS UN AN
REYNOLDS DOIT NÉGOCIER

la solidarité

“ON A APPRIS À SE CONNAÎTRE ET À S'AIMER”

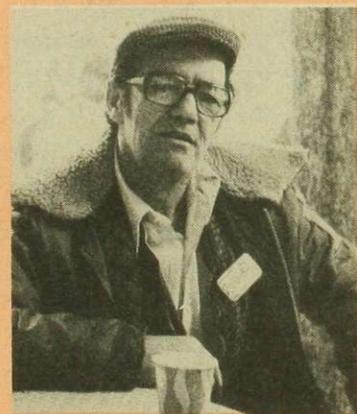
Conrad Giguère, 33 ans, 7 ans de service, président du syndicat: “Au cours des dernières années, on a réalisé qu'on n'obtiendrait jamais de convention collective décente sans se battre, et on s'est organisé en conséquence, mais je n'aurais jamais cru que la solidarité pouvait être si développée dans la CSN. Tous ceux qui ont fait la tournée des syndicats ont été impressionnés. On ne pouvait pas imaginer qu'on puisse obtenir l'appui de gens aussi différents de nous que les enseignants ou les journalistes, par exemple. Nous sommes sortis de l'isolement qui nous avait fait prendre du retard par rapport aux autres syndiqués de

la région, et nous avons noué des liens qui vont durer longtemps.

“Dans notre propre syndicat la vie a changé. Avant il y avait des divisions historiques entre les différents groupes de l'usine. Mais le piquetage massif, le sport, les jeux, les soirées de solidarité, tout cela a permis aux gens de se connaître et de s'aimer. Si on fait un travail différent, on n'est pas différents comme travailleurs. Briser l'isolement et surmonter les divisions, c'est une tâche permanente de l'action syndicale parce que du côté patronal, ils cherchent constamment à nous diviser et à nous isoler.”



Gilles St-Arnaud, 58 ans, 30 ans de service: “J'ai vécu la grève de trois mois en 1967, où la compagnie a réussi à nous casser. Depuis elle en a profité à chaque convention pour nous imposer ce qu'elle voulait. Mais la grande différence cette année, c'est qu'on s'est organisé. La bataille ce n'est pas une seule personne qui la dirige, c'est une structure qui permet de partager les responsabilités et surtout, d'informer rapidement les membres. Il y a une autre différence aussi importante, c'est que cette année, on ne s'est pas isolé des autres syndicats. Tandis qu'en 1967, on ne savait même pas ce qui se passait à l'usine de Baie-Comeau.”



l'organisation de l'entraide

UN RÉSEAU DE SOLIDARITÉ

Pour ajouter aux prestations versées par le fonds de défense de la CSN (\$2.5 millions en 12 mois), un impressionnant réseau d'entraide a été mis sur pied. Dans le Conseil central de Trois-Rivières d'abord, où un "sprint de solidarité" auprès des syndicats a atteint \$10,000 en trois semaines; où des quêtes dans les églises ont dépassé les \$6,000.

À la grandeur de la CSN ensuite,

où quelque 400 syndicats ont participé à la "chaîne de solidarité" qui consiste à donner au moins \$10 aux syndicats qui sont en conflit depuis plus de trois mois. Presque tous les conseils centraux et toutes les fédérations ont été visités et leurs militants et militantes ont généreusement souscrit. Soulignons des contributions particulières comme celle des syndicats de Reynolds à Baie-Comeau (\$1,200 par mois), du soutien de

la régionale des Vieilles Forges (\$460 par mois), de Cegelec (\$50 par mois) et de Didier (\$100 à \$200 par mois).

Tout cela aura permis d'amasser plus de \$120,000 pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin. Cette aide, jointe aux interventions du comité de secours auprès des créanciers, a fait qu'aucun membre du syndicat n'a eu à subir de préjudice matériel, n'a manqué de chauffage ou n'a pu faire son marché.



Michel Samson, assistant directeur de grève: "On a connu dans la CSN une solidarité avec les autres syndicats qu'on n'avait jamais crue possible. C'est comme une grande famille prête à s'entraider. Au conseil central, la porte est toute grande ouverte et il y a toujours d'autres travailleurs avec qui on peut fraterniser. Quelle différence avec l'usine, où on n'a aucune autonomie, où l'on ne peut jamais apporter de solutions à différents problèmes de travail sans que le contremaître te fasse sentir que c'est lui le boss."

Jean Jacques, 36 ans, 15 ans de service, responsable avec Pierre Bornais du comité de secours: "Il y en a parmi nous qui n'ont pas vu grandir leurs enfants, qui n'ont connu que leur boîte à lunch. Avec la grève on a réalisé qu'il y avait d'autre chose que l'usine. Plusieurs qui se sont découvert des talents, plusieurs ont redécouvert leur femme et leurs enfants.

"On a appris à se connaître. Avant, chacun rentrait chez soi et ruminait ses problèmes. Maintenant on les analyse ensemble. On développe un esprit de solidarité et d'entraide qui remet en question notre optique de la vie: au lieu que chacun recherche l'amélioration de sa condition individuelle, tout le monde travaille à améliorer le sort de son groupe.

"On montre aux patrons qu'on a le goût de vivre nous aussi, et qu'on est capable de se donner les moyens pour vivre."



Patrice Hamelin, étudiant au CÉGEP: "Je travaille à temps partiel chez Dominion depuis 9 mois et je gagne \$6.08 de l'heure. Mon père travaille chez Reynolds depuis 22 ans et il gagnait \$6.75 avant le lock-out. Alors il n'y a rien d'exagéré dans ce qu'ils demandent. Chez nous la grève on ne la subit pas, on la vit."

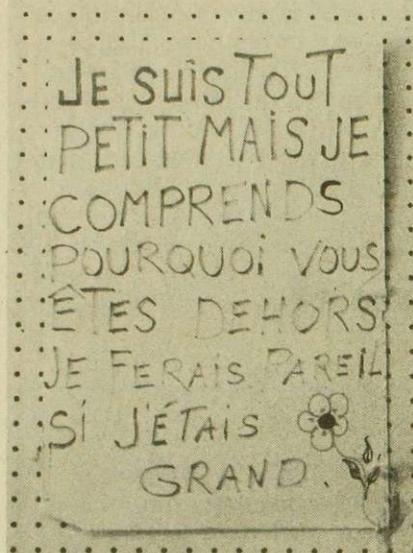
Monique Hamelin, sa mère: "Je n'ai pas manqué une manifestation. Au début, il y a des hommes qui ne voulaient pas nous voir sur la ligne de piquetage. Mais maintenant, ils sont contents de nous voir arriver."

la sécurité-santé

LA COMPAGNIE S'EN MOQUE, PAS NOUS

Le pire endroit c'est la fonderie, où l'on respire des solvants, de la poussière, des vapeurs d'huile et des émanations de chlore. Les yeux brûlent et pleurent. Le cancer de la gorge est notable dans ce département; on en a identifié trois cas dans une seule année.

Le bruit est une autre condition de travail pénible, et plusieurs sont durs d'oreille. Quant aux accidents officiellement dénombrés, leur nombre et leur gravité augmentent. En 1978 il y en a eu 110 qui ont occasionné 1196 jours perdus. En 1979 il y en a eu 162 pour 2,108 jours perdus.



Christian Turcotte, 28 ans, 7 ans de service: Un des sept qui ont été arrêtés sur la ligne de piquetage en septembre suite aux provocations de la compagnie (production, expédition, police). Ils ont été amenés devant le tribunal avec les chaînes aux pieds et les menottes aux poings, après avoir été interrogés et intimidés par la police pendant toute une nuit.

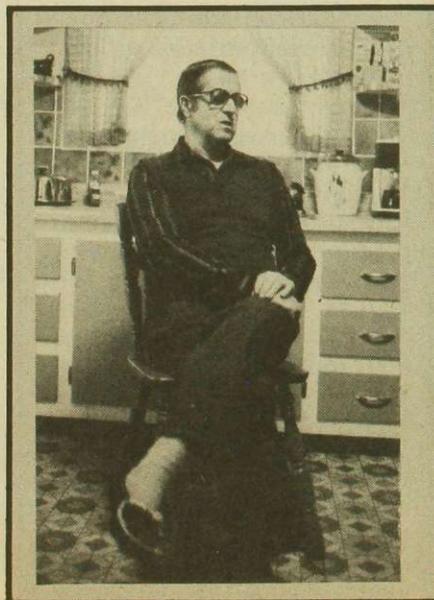
“Un problème général à l'usine, c'est de ne pas être considéré comme des personnes. La pression des contremaîtres ne nous laisse aucune minute de répit. Les contremaîtres eux-mêmes sont traqués par la compagnie, et pour garder leur emploi, ils font du zèle. Ils s'attaquent souvent aux plus faibles, ce qui est particulièrement révoltant. Pour la compagnie, c'est comme si on n'était pas capables de penser par nous-mêmes et d'avoir des idées.”

la retraite chez Reynolds

\$34.61 PAR SEMAINE... MAXIMUM

Après 30 ans de service assidu chez Reynolds, on pouvait jusqu'au lock-out prendre sa retraite avec \$34.61 par semaine. Mais tous les retraités n'ont pas droit à cette rente fabuleuse. Ceux qui ont pris leur retraite il y a quelques années doivent se contenter du taux qui prévalait à ce moment-là.

Citons le cas d'un travailleur qui s'est retiré en 1968 après 25 ans de service et dont la rente n'est que de \$7.77 par semaine. Il est vrai que peu de monde ayant travaillé 25 ou 30 ans chez Reynolds peut espérer vivre plusieurs années encore. Mais ces quelques années qui restent, on veut les vivre dans la dignité.



Gaston Rancourt, retraité: “Reynolds a toujours galvaudé le fonds de pension. Ils m'ont coupé deux ans parce que j'ai été malade des cataractes pendant les deux dernières années, mais j'étais toujours à leur emploi. Alors ma rente a été établie sur 24 ans de service au lieu de 26, ce qui me donne \$117.10 par mois au lieu de \$130. Ça n'a pas de bon sens de m'enlever ces deux années.”

le comité des conjoints

S'IMPLIQUER DANS LA LUTTE



Lucie Soucy, responsable du comité des conjoints: "Avant, quand Jean-Yves arrivait avec la paye, je disputais. Il a toujours été obligé d'avoir deux emplois pour arriver. Quand il se faisait charrier par les cédules, je disputais. Aussi quand le syndicat a invité les femmes à participer, je me suis dit que j'allais défendre mon point de vue.

"On a commencé par une rencontre où il y avait 10 couples, et ensuite de semaine en semaine, le nombre a toujours augmenté. Notre but c'était d'informer les femmes, qui l'étaient souvent mal par leur mari. On a compris pourquoi nos maris se battaient, on a vu que leurs revendications nous touchaient nous aussi, et on a décidé de les appuyer.

"Une femme me disait: j'ai fait une dépression pendant la grève de 1967, mais cette année, ils ne m'en feront pas faire. Alors on s'est organisé comme le syndicat, avec une pyramide télépho-

nique, des responsables de comités, etc. Tous les vendredis on organisait un souper aux beans ou au blé d'inde sur la ligne de piquetage, et ça remontait le moral de tout le monde. Tous les mois on faisait un gâteau de solidarité pour la réunion des poteaux. On a participé à l'occupation des bureaux de Reynolds à Montréal. On a organisé une garderie, un comptoir d'échange de linge."

Jean-Yves Soucy: "J'étais content qu'elle participe, parce qu'elle pouvait voir pourquoi la paye n'était pas plus grosse. Il y a bien des hommes qui étaient craintifs mais ils ont changé avec le temps. Souvent il y en a qui me disaient: "Demande donc à ta femme d'appeler la mienne pour l'encourager." Quand on voyait un couple découragé, on l'invitait à souper. On ne peut rien faire tout seul. On s'entraide, et l'aide qu'on donne elle nous est rendue."

Ginette Chevalier: "J'appuie mon mari parce qu'il faut se tenir debout devant Reynolds. C'est pour l'avenir et pour les enfants qu'il faut gagner cette lutte-là. C'est une période difficile, mais ça nous force à nous dépasser, à trouver des moyens pour nous en sortir. Aussi il y a une solidarité très grande qui s'est développée, et bravo pour le système de dépannage."

Réjean Caron, 7 ans de service, membre du comité de négociation: "Aux négociations de 1973 et 1976, la compagnie nous a cassés avant les Fêtes. Mais cette fois elle a manqué son coup. Le cadeau était bien emballé, avec \$2,300 de rétroactivité, mais il n'y avait rien dedans. Ça ne réglait pas les problèmes pour lesquels on a décidé de se battre: des cédules qui ne laissent qu'une fin de semaine aux six semaines, le temps supplémentaire obligatoire, l'insuffisance du fonds de pension, les conditions de travail dangereuses, la différence de \$3 avec les autres travailleurs de l'aluminium au Québec, la discrimination contre les femmes, le mépris envers les représentants syndicaux."

Johanne Caron, sa femme: "Pour moi, c'est important qu'il soit heureux à l'ouvrage. C'est pour cela que je m'implique dans le conflit, à travers le comité des conjoints: trois soirs par semaine au début, pour le mettre sur pied. Mais on va se faire respecter par Reynolds."

Maurice Brault, 23 ans de service: "J'habite le même logement qu'en 1965. À l'époque il me coûtait \$75 par mois et je faisais \$100 net par semaine. Aujourd'hui je le paye \$225 par mois et ma paye nette est de \$165."

Ce qui veut dire qu'il consacrait 17 pour cent de son revenu net au logement en 1965 et qu'il en consacrait 31 pour cent avant le lock-out.



Josée Bourassa

La Commission des droits de la personne a reconnu la compagnie Reynolds coupable d'avoir violé la loi en payant un salaire d'environ \$1 de moins l'heure à 57 femmes qui font un travail d'inspection équivalent à celui des hommes. Josée Bourassa a participé à la plainte qui a amené cette condamnation. Il reste à gagner la disparition de cette discrimination dans la prochaine convention, souligne-t-elle, mais aussi l'élimination du temps supplémentaire obligatoire, qui est une revendication très forte dans le groupe des femmes, de même que l'amélioration des conditions de la retraite.

"Au cours des 25 dernières années, j'ai visité une foule d'usines à travers plusieurs pays et, croyez-moi, indépendamment de l'équipement que nous avons en mains, je n'ai jamais rencontré un aussi bon groupe de travailleurs que celui de notre usine au Cap-de-la-Madeleine."

**J.W. Korcz, vice-président de Reynolds au Cap
Tiré du journal de la compagnie, l'Aluminateur**

"Eh bien si nous sommes les meilleurs, nous avons au moins droit à des conditions de travail et de salaire comparables aux autres usines d'aluminium au Québec", disent les travailleurs et travailleuses en lock-out.

Alors que les fermetures d'usines et les mises à pied se multiplient, alors que nos salaires n'arrivent plus à rattraper l'inflation, nous sommes forcés d'en consacrer une part de plus en plus grande au logement. Ce qu'on arrive à arracher par nos luttes, on nous le reprend sous de multiples formes, le loyer ou l'hypothèque qui augmente bien sûr, mais aussi les coûts d'électricité, de chauffage, d'entretien, d'assurances et de taxes.

Ainsi selon une enquête que nous avons menée auprès des délégués au Congrès de la CSN en juin dernier, 50% des locataires ont des problèmes de hausse de loyer et 30% vivent dans des logements qui manquent d'entretien. Du côté des petits propriétaires qui représentaient 40% des délégués, plus des 3/4 des problèmes ont causés par la hausse des taxes et/ou des taux d'intérêts.

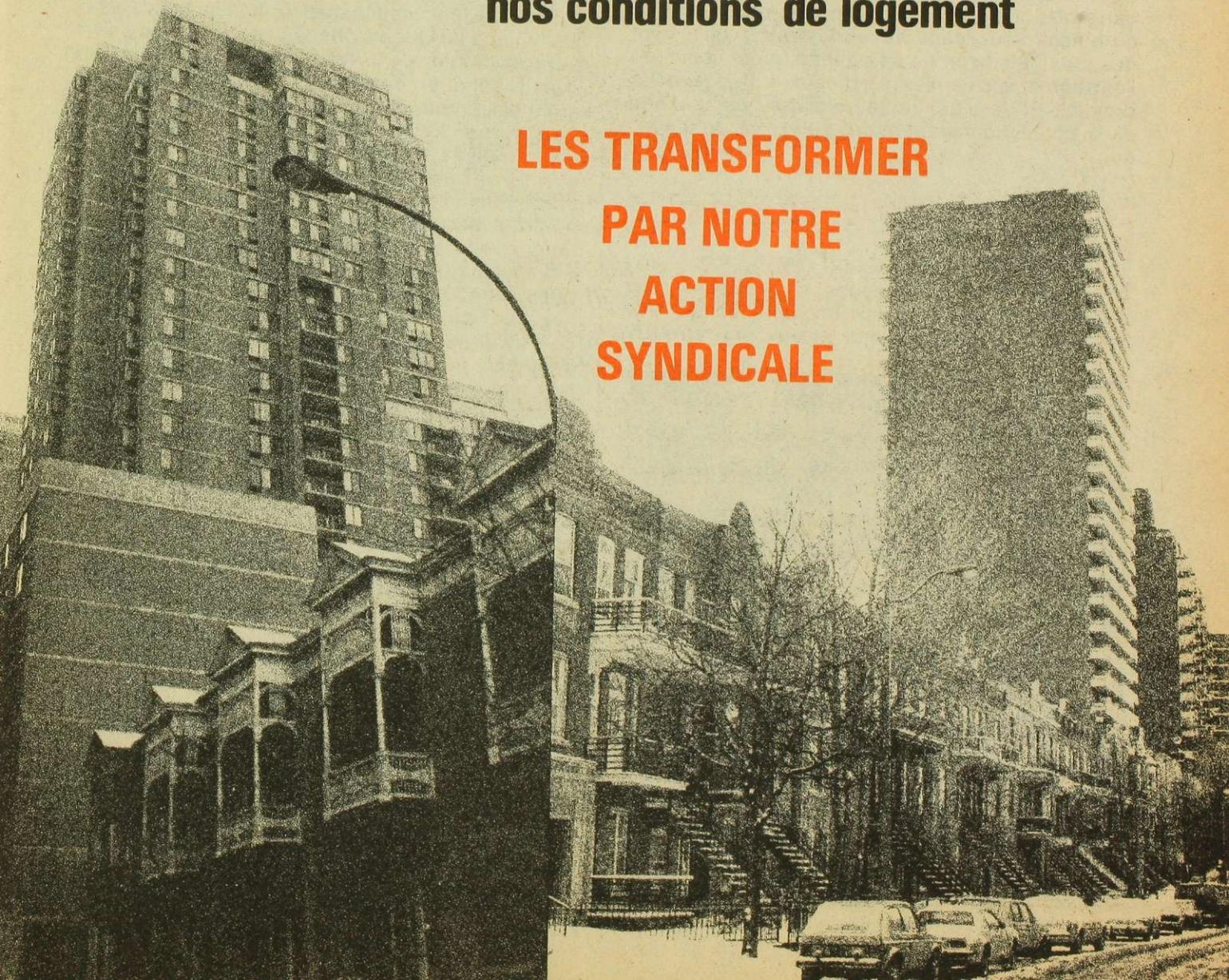
Dans une centrale syndicale comme la CSN, il y va de nos intérêts de travailleurs de se préoccuper des problèmes de logement qui ont premièrement des effets plus prononcés avec la crise et qui ont deuxièmement une forte incidence sur les travailleurs de la construction car de tous les secteurs dans la construction, c'est celui de la construction domiciliaire qui est le plus touché par la crise.

Déjà très réduit qu'il était le nombre de ceux qui pouvaient accéder à la propriété, ce nombre est encore plus réduit à la suite de la hausse des taux d'intérêts qui a atteint le printemps dernier et tout récemment des taux considérés jusque-là comme usuraires.

Mais non seulement l'entreprise privée délaisse la construction domiciliaire mais l'État a annoncé

nos conditions de logement

**LES TRANSFORMER
PAR NOTRE
ACTION
SYNDICALE**



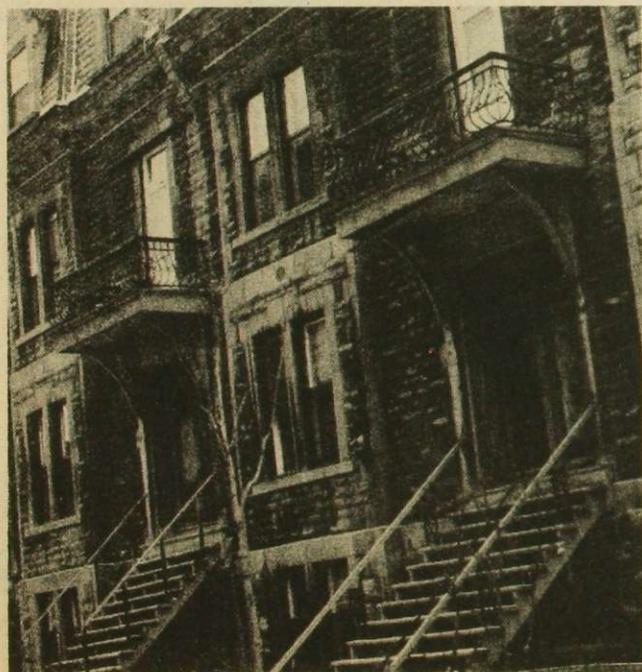
son intention **d'abandonner** le logement public, c'est-à-dire les HLM. Ils représentaient évidemment le seul lien d'expression du droit au logement pour les plus démunis de notre société: les personnes âgées, les chômeurs, les assistés sociaux, les travailleurs au salaire minimum. Ils leur donnaient le droit d'obtenir un bon logement même s'ils n'en avaient pas les moyens.

Mais en mars 80, le Ministre Parizeau a annoncé son intention **d'abandonner** le programme de construction de HLM malgré que les HLM soient encore en nombre largement insuffisants (on compte actuellement 13,000 demandes en attente pour Montréal seulement où l'on retrouve le tiers des HLM construits depuis 1967), pour les remplacer par des subventions au logement pour les retraités.

En fait, en transférant des HLM à l'allocation-logement, l'État renonce à influencer la production dans le sens des besoins de la majorité, donnant carte blanche à l'entreprise privée pour produire ce qu'elle veut (sans aucune garantie qu'il y ait des jobs puisqu'on ne sait quand, où et comment l'entreprise privée mettra en oeuvre de nouveaux projets). Et de plus, au lieu d'élargir les couches de la population ayant accès aux HLM, on les réduit.

La CSN refuse l'élimination des HLM

Une fois de plus, on coupe ces mesures aux chômeurs, en pleine croissance du chômage, aux travailleurs à faible revenu et aux pré-retraités.



Cette mesure s'inscrit dans toute la politique de réorientation de l'intervention sociale de l'État, qui consiste à couper dans les mesures sociales et à redonner les sommes épargnées à l'entreprise privée.

La construction des HLM fait l'objet depuis longtemps des revendications de la CSN dans la conquête du droit au logement pour tous et du droit au travail pour les travailleurs de la construction touchés plus que d'autre par le chômage. La CSN a d'ailleurs réagi à ces coupures de HLM en les dénonçant et en exigeant du gouvernement la poursuite du programme HLM. Incidemment, cette déclaration, la CSN l'a faite conjointement avec les associations des locataires de HLM et les groupes populaires impliqués sur le front du logement.

Une campagne à partir des régions

C'est à la fois pour informer les travailleurs de la centrale sur les conditions qui sont faites à l'ensemble des couches populaires dans toutes les régions du Québec, lier à ces conditions de vie aux conditions de travail des travailleurs de la construction et développer des liens avec les groupes populaires impliqués sur ce front de lutte, que nous avons préparé une campagne d'information sur les conditions de logement et d'environnement. Elle se fait à partir des différentes régions du Québec, soit des conseils centraux de la CSN, afin de coller aux préoccupations et aux besoins des travailleurs de chacune des régions. Avec des militants préoccupés par la question et le responsable à l'action politique de l'exécutif du conseil central, on forme un groupe de travail qui à partir de documents existants ou d'enquête tente de faire le point sur la situation de leur région et d'aborder une question particulièrement pour leur région. Jusqu'à maintenant 7 groupes se sont formés, soit dans les conseils centraux du Sud-ouest, de l'Outaouais, de Montréal, de Québec, du Saguenay-Lac St-Jean, de Sorel et de Trois-Rivières.

Chacun de ces groupes a préparé ou est en voie de préparer un dossier sur sa région et une question particulière en vue d'une journée d'information et de débat sur les problèmes vécus dans cette région et sur les luttes menées par les différents groupes populaires impliqués dans le milieu. Cette première étape de sensibilisation est une occasion de développer une plus grande solidarité avec les groupes populaires impliqués quotidiennement sur ce front de lutte et aussi de permettre de développer à plus long terme sur des bases syndicales une plate-forme de revendications répondant aux besoins et aux intérêts des travailleurs.

C'est une campagne qui ne fait que commencer et

Une campagne, qui porte sur les conditions de logement et d'environnement des travailleurs, a débuté à la CSN en septembre dernier.

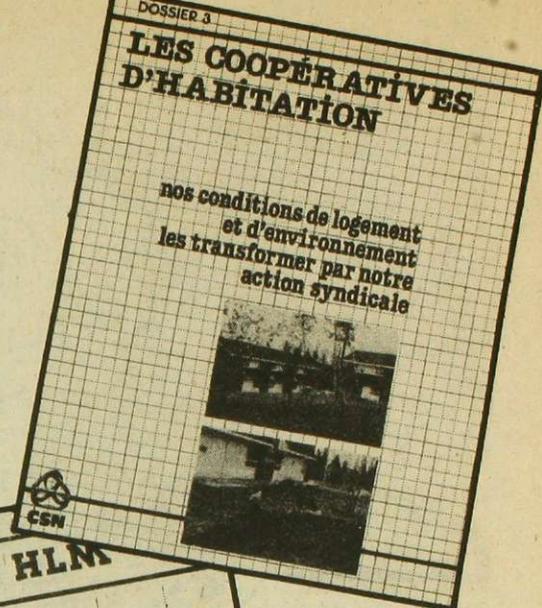
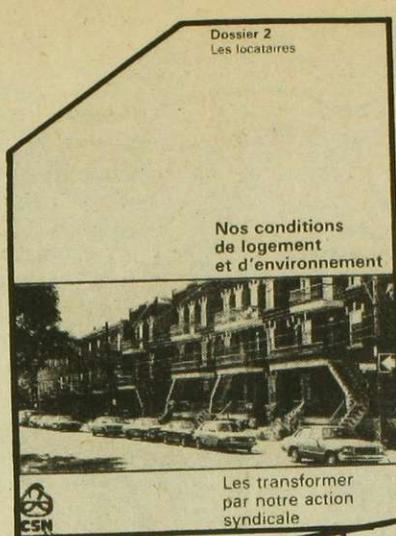
Cette campagne, préparée par le Service d'action politique de la CSN, s'inscrit dans une démarche de continuité. Certains se rappelleront l'effort de la CSN dans la mise sur pied au début des années 1970, des premiers comités-logement et de leurs luttes contre les démolitions, puis de la campagne pour un bail-type et de l'effort mis pour le développement de coopératives d'habitation (maison en demi-cylindre).

Tous ces efforts et ceux qui sont faits aujourd'hui, le sont dans le but de définir une politique de logement qui répondent à nos besoins et à nos intérêts de

travailleurs. Cette démarche est d'autant plus nécessaire et même urgente que nous faisons face actuellement à une crise économique, crise qui a des effets non seulement sur nos conditions d'emploi mais aussi sur nos conditions de vie.

qui devrait durer un bon moment. Plus lente, mais plus collée aux réalités régionales, elle s'inscrit dans la démarche de prise en main de tous les aspects du cadre de vie par les travailleurs.

Jusqu'à maintenant 3 dossiers ont été réalisés: le **premier** sur les HLM a été préparé par le Conseil central du Sud-ouest, là où un comité de promotion HLM mène une lutte très soutenue pour la reconnaissance de la participation des locataires de HLM aux décisions qui les concernent; le **2e dossier** porte sur la situation des locataires et il n'est pas étonnant que ce soit le conseil central de Montréal qui l'ait préparé avec son nombre élevé de locataires et sa tradition de luttes menées par les comités-logement. Le **3e dossier** aborde la question des coopératives et c'est le conseil central de l'Outaouais qui l'a constitué, d'ailleurs des personnes du conseil central sont impliqués dans le mouvement coopératif en plein essor dans cette région. En même temps que d'autres groupes de travail sont en train d'être formés, le conseil central du Saguenay-Lac St-Jean prépare un mini-sommet populaire sur la question du logement et de l'environnement en collaboration avec les groupes populaires du milieu. Le conseil



central de Trois-Rivières mène une enquête auprès de travailleurs et travailleuses de la Reynolds en grève depuis près de un an et sur les conséquences de cette dure grève sur leurs conditions de logement. Le conseil central de Sorel fait lui aussi une enquête auprès du Comité des chômeurs de Marine Industrie, où des mises à pied massives se sont produites et risquent de détériorer les conditions de vie des travailleurs.

Le conseil central de Québec quant à lui, prépare un dossier sur la question de la restauration et de la rénovation urbaine. Nous comptons également produire pour les rencontres d'information un dossier-synthèse sur l'état de la question du logement comprenant les résultats de l'enquête menée auprès des délégués au Congrès de la CSN en juin dernier ainsi qu'un dossier sur la petite propriété qui traitera des problèmes des taxes, des taux d'intérêts et des difficultés de l'accession à la propriété.

Ces dossiers nous permettent de montrer les multiples aspects et enjeux des questions reliées à l'habitation pour l'ensemble des travailleurs et les couches populaires.



QUAND LA MAIRESSE S'EN MÊLE

Affrontant l'un des patrons les plus réactionnaires de la région de l'amiante, les travailleurs ne savaient pas, il y a quelque temps, qu'après 11 mois de lock-out ils n'en étaient qu'au début de leurs peines.

Au moment où ils s'apprêtaient à demander un médiateur spécial dans le conflit qui les opposait à Renaud Fournier, le propriétaire de leur usine de Black Lake, voilà que la mairesse, qui tient absolument à se faire appeler madame le maire, s'en mêle...

À Black Lake, municipalité voisine de Thetford, la principale industrie, après les moulins de l'"Asbestos, c'est la "shop" de Fournier, qui embauche, bon an mal an, une centaine de travailleurs. Il est normal que tout le monde finisse par s'en mêler, même la mairesse Thérèse Deslongchamps-Mercier, ancienne candidate créditiste du comté et propriétaire d'un magasin d'aliments naturels de la chaîne de Jean-Marc Brunet.

À la tête de la municipalité de-

puis deux ans, elle est parvenue à négocier une convention collective avec ses cols bleus. Cette expérience acquise, elle la mit au service de Renaud Fournier.

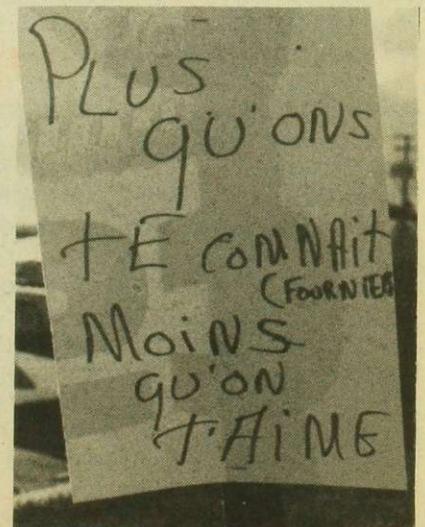
Le 30 janvier, un vendredi, elle convoque l'exécutif du syndicat à une rencontre "privée" où Renaud Fournier doit venir la rejoindre.

Bien entendu, c'est une rencontre où l'on n'admet pas la présence d'un représentant de la CSN. Les membres de l'exécutif syndical, après consultation, en sont venus à la conclusion qu'il leur valait mieux s'y rendre, compte tenu de la mauvaise foi évidente de Renaud Fournier à faire avancer la négociation.

Dans le bureau de la mairesse, Renaud Fournier refuse de négocier: il insiste pour obtenir des renseignements sur le moral des lock-outés et leur expliquer que ses offres sont finales, sinon c'est la fermeture! Il promet le retour des travailleurs selon la liste d'ancienneté.

Au cours de la fin de semaine, la mairesse rejoint par téléphone une vingtaine de syndiqués "pointés" et les invite, sans la présence de leur exécutif syndical, à une discussion amicale, où elle leur garantit la bonne foi de Renaud Fournier...

Fière de son nouveau rôle de médiatrice, elle explique que la rencontre de leur exécutif avec Renaud Fournier s'est déroulée devant elle, la veille, et qu'elle ne comprenait pas pourquoi le





conflit ne se réglait pas. "C'est pas si pire que ça", leur dit-elle, "je vais téléphoner à Renaud et, si vous le voulez, il va venir lui-même vous l'expliquer..."

Aussitôt dit, aussitôt fait, Renaud Fournier survient et promet aux travailleurs présents le retour par ancienneté dans l'usine "à condition que ses offres finales sont acceptées par le syndicat et que la convention collective soit signée."

À l'assemblée syndicale qui suit, le lundi 2 février, la mairesse est présente. Au moment où l'assemblée se termine, elle s'approche du micro, prend la paro-

le, et dénonce vertement l'exécutif syndical pour avoir mal rapporté aux syndiqués leur rencontre avec Renaud Fournier, chez elle.

"Quand on ne sait pas faire la vaisselle, on casse des assiettes...", dira plus tard un notable de Black Lake, en commentant la situation délicate où s'est placée la représentante municipale.

L'assemblée est partagée. Malgré les dénégations des membres de l'exécutif, le coup de la mairesse a porté: les membres, à 61%, prône le retour au travail.

Une fois remis de leurs émotions, les membres de l'exécutif syndical vont rencontrer Renaud Fournier pour parapher, en compagnie de l'avocat patronal, les derniers articles de la convention et s'entendre sur un protocole de retour au travail.

Renaud Fournier refuse d'accepter le retour des travailleurs selon la liste d'ancienneté.

L'exécutif syndical n'en croit pas ses yeux. Il convoque l'assemblée générale des membres du syndicat.

Pendant qu'ils sont avertis de ce revirement pour le moins inattendu (Renaud Fournier avait confirmé par écrit la reconnaissance de l'ancienneté comme

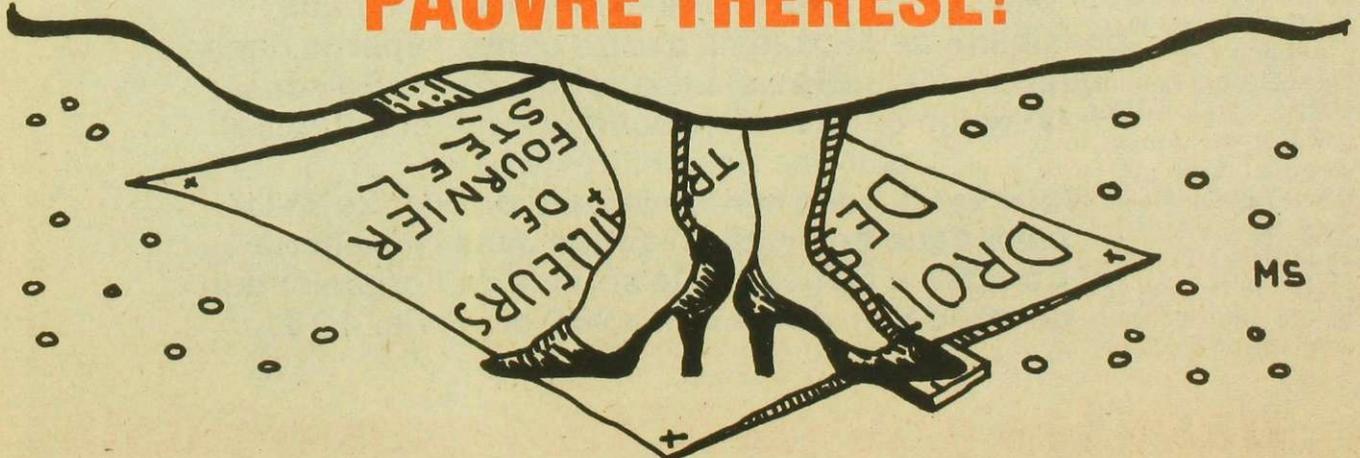


critère de retour), la radio de Black Lake clame au bulletin de nouvelles que "l'exécutif syndical est mis en demeure de signer la convention collective des travailleurs de Fournier Stelle Work".

La mairesse a confirmé que c'était là le mandat que l'assemblée générale avait remis à son exécutif syndical... qu'elle pouvait en témoigner!

L'assemblée générale a décidé de retourner au travail lorsque la convention collective aura été acceptée "intégralement" par Renaud Fournier... et que le retour des employés se fera par ancienneté.

PAUVRE THÉRÈSE!



LA CSN MET LE LOCAL 31 EN ÉCHEC



Mille cinq cents nouveaux membres sur une possibilité de deux mille quatre cents, répartis dans quatre hôtels (Reine-Elisabeth, Quatre-Saisons, Holiday Inn centre-ville, Holiday Inn Place Dupuis) sur une possibilité de huit.

Ca, c'est le bilan mathématique *provisoire* de la campagne de syndicalisation dans l'hôtellerie montréalaise menée par le service de l'organisation de la CSN en décembre 1980 et janvier 1981.

dans les grands hôtels montréalais

Provisoire, parce que nous devons sans aucun doute faire confirmer nos majorités par des votes d'allégeance sous surveillance du ministre du travail avant de recevoir les certificats d'accréditation. Cela ne nous effraie guère: la CSN n'a encore jamais perdu un vote au scrutin secret contre l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars, local 31 (FTQ).

Des difficultés particulières

Une telle campagne comporte cependant des particularités qui nous font considérer ce bilan mathématique comme extrêmement satisfaisant, voire au-delà de nos espérances.

Une première difficulté, et sûrement pas la moindre: nous ne possédions au départ pour seuls renseignements que les conventions collectives expirant le 31 mars, i.e. des hôtels où les employés avaient le pouvoir légal de changer d'allégeance syndicale en janvier. Aucun contact ni poteau, aucune structure CSN à l'intérieur, aucune idée du nombre exact de salariés en cause dans chaque hôtel, aucune information sur leur fonctionnement interne, leurs problèmes particuliers, etc. Bref, le brouillard total.

La méfiance

Deuxième difficulté: les travailleurs et travailleuses ne se connaissent pas entre eux, l'employeur leur interdisant de demeurer dans l'hôtel, ne serait-ce que pour prendre un café, en dehors de leurs heures de travail. Comme ces dernières sont extrêmement variées d'un département à l'autre, c'est à peine si deux employés de départements différents se croisent à l'occasion au poinçon. Ce qui fait que le cuisinier ne connaît pas la femme de chambre, celle-ci le barman, celui-ci la buandière, celle-ci l'homme d'entretien, etc.

Ce qui nourrit chez tout ce mon-



de, dans le climat de terreur syndicale-patronale particulier aux hôtels, une étonnante méfiance des uns envers les autres.

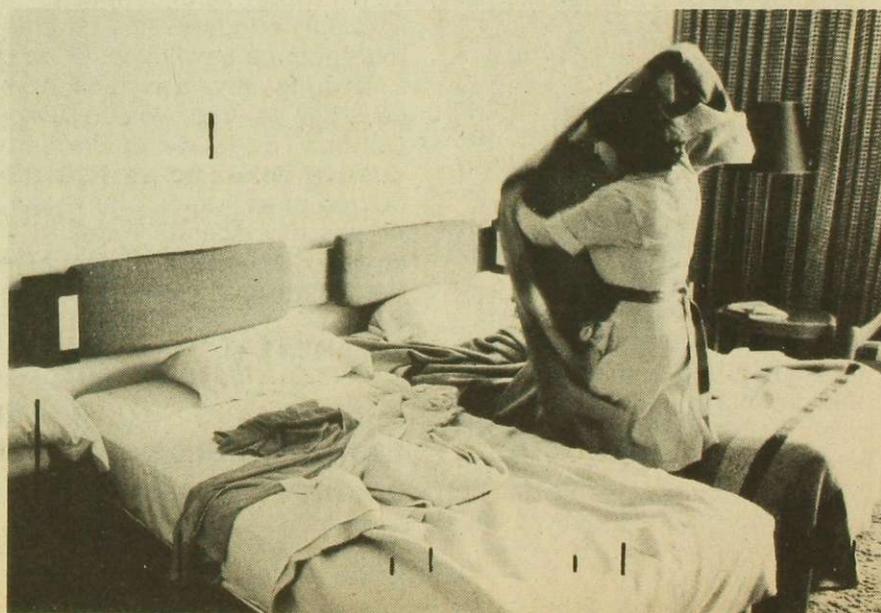
La peur

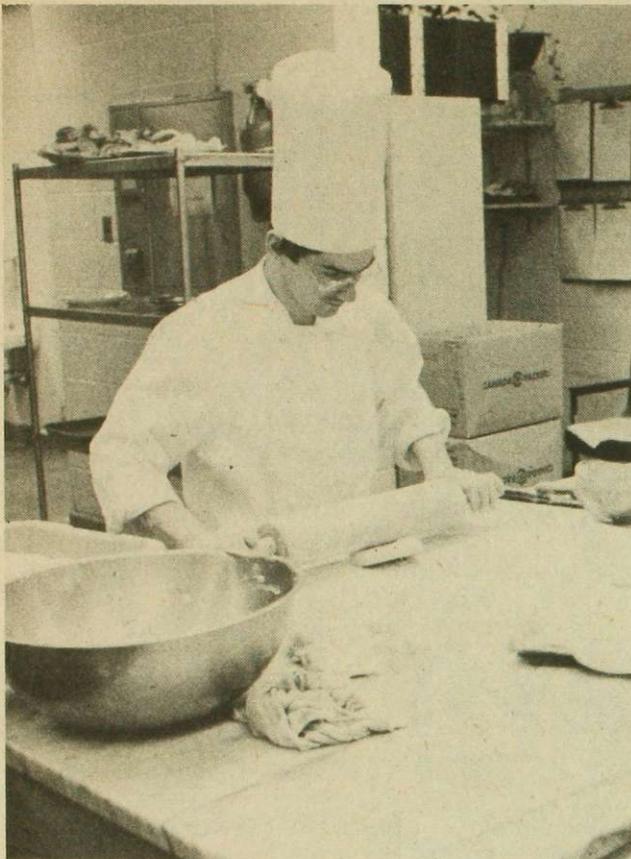
Troisième difficulté: la peur.

Bien sûr, elle se retrouve à divers degrés dans tous les milieux. Mais il serait surprenant qu'elle soit ailleurs aussi forte et

présente que dans l'hôtellerie. Nous avons vite compris pourquoi lorsqu'une douzaine de taupins du local 31 — du genre "doormen" qui ont la fâcheuse habitude d'agir **avant** de poser des questions... — se sont mis à nous courir après à travers la ville pour nous arracher nos tracts.

Cette peur est évidemment alimentée par l'insécurité dans la-





quelle vivent ces travailleurs et travailleuses, dont au moins la moitié sont des néo-québécois. C'est pourquoi, par exemple, le seul congédiement pour activités syndicales d'une buandière, au Hyatt Regency, a complètement stoppé l'organisation CSN qui semblait bien s'amorcer.

Nos atouts

Les expériences d'un passé récent dans les hôtels de Québec et au Méridien de Montréal nous octroyaient cependant un atout précieusement: une très bonne connaissance du local 31 et de ses dirigeants, de leurs "méthodes" de fonctionnement (essentiellement: la collusion avec l'employeur et l'intimidation auprès des membres) et de leurs faiblesses congénitales: absence totale de démocratie et de vie syndicales, conventions collectives archi-pourries.

D'où un **deuxième atout**: des

conventions collectives CSN, dans l'hôtellerie, nettement supérieures à tout ce que le local 31 peut même oser penser essayer de négocier.

Troisième atout: nous avons en mains depuis novembre copie d'un rapport confidentiel de la FTQ sur le local 31 où l'enquêteur, nommé par l'exécutif de la FTQ suite aux pressions exercées par les employés du Hilton-Québec, constate et dénonce une panoplie impressionnante de pratiques intolérables — pour ne pas dire scandaleuses — de la part de l'union américaine. C'est tout juste s'il n'écrit pas, comme nous, que le local 31, c'est la pégre!

Le travail d'équipe

Quatrième atout, mais non le moindre: le travail d'équipe. Tout au long de la campagne, la stratégie, le contenu de l'information, le moment et la façon de la

diffuser, l'évolution de la situation hôtel par hôtel, les précautions à prendre, les tâches urgentes à effectuer, l'aide à requérir, les ajustements de stratégie face aux agissements du local 31, les interrogations et implications juridiques, **tout** est créé, examiné, pesé, confronté, étudié, remâché et décidé au jour le jour — ou presque — en équipe.

Et au fur et à mesure que la campagne progressera, cette équipe d'une douzaine de personnes à l'origine se gonflera de dizaines de salarié-e-s et de militant-e-s qui, à toute heure du jour, le soir, les fins de semaines (et même pendant les Fêtes) apporteront leur aide de mille et une façons.

Il n'y a aucun doute là-dessus: sans ce travail d'équipe permanent et articulé — qui nous a permis d'affronter la complexité du dossier sans commettre d'er-

reurs — et sans ce précieux militantisme de dizaines de personnes extérieures au service de l'organisation, jamais cette campagne n'aurait connu un tel succès.

La stratégie

Novembre 1980, donc, élaboration de la stratégie.

Celle-ci sera basée sur une conviction: il est quasi impossible que la majorité de ces travailleurs et travailleuses n'en aient pas ras-le-bol de leurs conditions de travail et du local 31. Il faut donc les informer sur leur droit de changer d'allégeance syndicale, sur les différences entre un syndicat CSN et le local 31, sur le genre de conditions de travail et de vie syndicale dont jouissent les employés de l'hôtellerie affiliés à la CSN.

Un premier tract est distribué en décembre aux portes de sortie des employés et dans certains cas, à l'intérieur même de l'hôtel grâce à des "blitz".

La confidentialité

Puis un deuxième, contenu dans une enveloppe réponse d'affaires et dans lequel se trouve un coupon-réponse où, **avec promesse de confidentialité**, les gens sont invités à nous communiquer leur nom, adresse, téléphone, employeur, département, etc.

La formule remporte un succès encourageant et est répétée deux autres fois. Les réponses entrent en nombre de plus en plus grand mais principalement en provenance de trois hôtels: le Reine-Elisabeth, le Quatre-Saisons et le Holiday Inn centre-ville.

La plus grande difficulté est donc surmontée: nous avons des contacts sérieux à l'intérieur de ces trois hôtels, dont le château-fort du local 31, symbole de

l'hôtellerie à Montréal, le Reine-Elisabeth (800 employés).

Nous n'abandonnerons pas les autres pour autant, ne serait-ce que pour tenir les taupins du local 31 le plus éparpillés possible...

La volonté de changement

Deuxième étape: le 7 janvier, assemblées générales des huit syndicats CSN, où beaucoup plus de personnes que prévues se présentent pour les trois hôtels pré-mentionnés. C'est désormais clair: la volonté de changement est là: Les structures de poteaux se montent, les cartes d'adhésion à faire signer sont distribuées et dès le lendemain, des pages publicitaires dans le Journal de Montréal et The Gazette annoncent que les huit syndicats CSN sont fondés "parce que les travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie veulent de meilleures conditions de travail et un vrai syndicat contrôlé par ses membres".

La campagne de signatures de cartes d'adhésion lancée le 7 janvier est par la suite soutenue par plusieurs autres annonces publicitaires: révélation du contenu du rapport confidentiel de la FTQ sur le local 31, témoignages de travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie anciennement membres du local 31 et aujourd'hui affiliés à la CSN, invitations à nous téléphoner ou à venir à l'édifice de la CSN signer leur carte d'adhésion, etc.

(La décision de mettre la campagne sur la place publique par des annonces publicitaires aura sans aucun doute été la bonne. Elle était justifiée à l'origine par les difficultés inhérentes au secteur de pouvoir rejoindre tout le monde uniquement par nos instruments d'information traditionnels (la sortie des employés s'échelonne pratiquement sur 24 heures par jour). Mais en plus de produire les résultats escomptés chez les groupes visés

par la campagne, elle aura en plus incité plusieurs autres travailleurs membres d'unions américaines — de l'hôtellerie comme d'autres secteurs — à nous contacter).

Les poteaux

À l'intérieur des hôtels, les représentants des employeurs et du local 31 exercent leurs pressions et leur intimidation habituelles. Mais il est trop tard: les poteaux font bien leur job et la volonté de changement des travailleurs se traduit chaque jour par des dizaines de cartes d'adhésion qui arrivent à nos bureaux.

Le 19 janvier, nous sommes déjà suffisamment majoritaires pour déposer la requête en accréditation du syndicat CSN au Holiday Inn centre-ville. Puis, c'est au tour du Quatre-Saisons et du Reine-Elisabeth.

L'effet d'entraînement, sans doute, amènera les employés du Holiday Inn Place Dupuis — où nous n'avions plus aucun espoir — à joindre majoritairement les rangs de leur syndicat CSN au cours des tout derniers jours de la période légale. C'est le succès total.

À suivre

Bien sûr, il y a beaucoup plus que ce qui précède à retenir d'une telle opération. Il reste notamment à en faire un bilan analytique complet... lorsque nous en aurons récolté tous les fruits!

la syndicalisation dans les garderies

DES CONDITIONS DE TRAVAIL INJUSTIFIABLES

Les travailleuses et travailleurs des garderies du Québec ont décidé de se syndiquer et ils ont choisi la CSN. Commencée à Montréal le printemps dernier, la campagne de syndicalisation touche maintenant six régions du Québec (Montréal, Québec, Lanaudière, Bas St-Laurent, Nord-ouest et Sud-ouest) et près de 60 garderies sans but lucratif.

Les garderies? Pour ceux qui n'y sont pas directement impliqués, parents, travailleuses ou travailleurs, l'image des garderies qui nous parvient des média ressemble plutôt à une longue plainte: fermeture, grève des loyers, expulsions, recherche de locaux... Ce qui est moins connu, cependant, c'est que les travailleuses et travailleurs des garderies sont une main d'oeuvre exploitée et endurent pour la plupart des conditions de travail injustifiables. Des salaires bruts, par exemple, allant de \$100 à \$250 dollars par semaine, des

bénéfices marginaux minimum, sinon nuls.

Pourtant, cette main d'oeuvre est importante, non seulement par leur nombre — ils sont plus de 3,000 dans les 300 garderies sans but lucratif que compte le Québec —, mais surtout par le rôle qu'ils jouent: s'occuper de la petite enfance, des moins de six ans, de nos enfants les plus jeunes.

Ce n'est pas un travail que nous laisserions à n'importe qui et le mode de fonctionnement des garderies sans but lucratif laisse assez de place aux parents qui, par le biais de l'assemblée générale, contrôlent réellement ce qui se passe dans la garderie.

Ce contrôle des usagers sur leur garderie (parents, travailleuses et travailleurs) est central dans tout le débat qui va s'engager autour de la syndicalisation. Les travailleuses et les travailleurs qui se syndiquent à la CSN ne

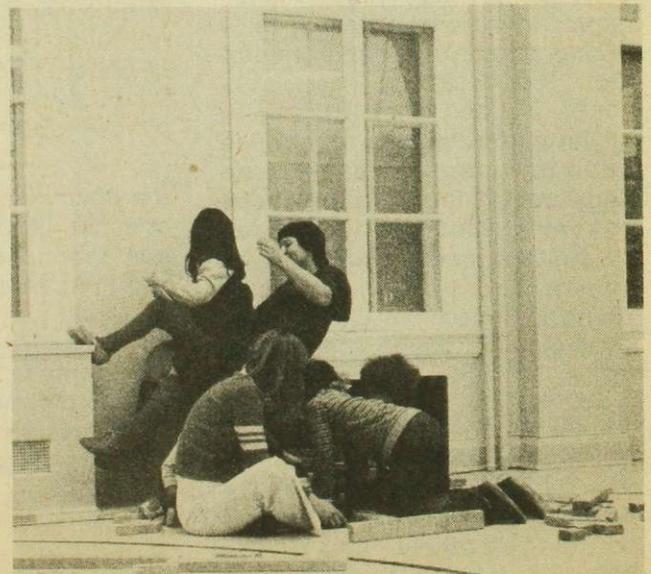
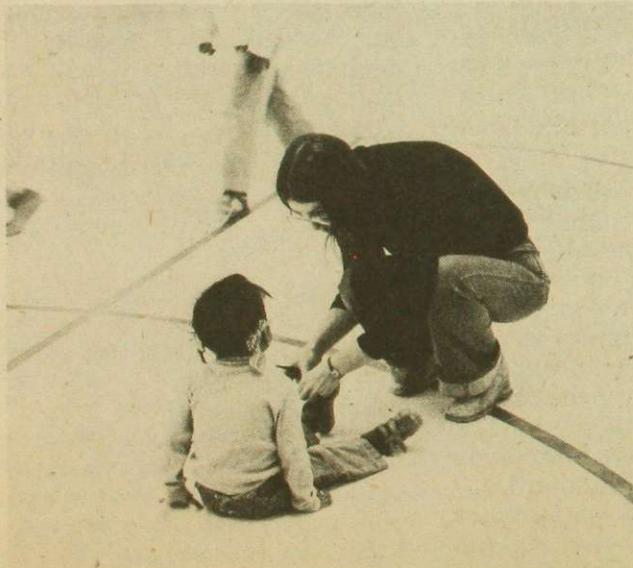
veulent pas que disparaisse ce contrôle, au contraire.

La politique de la CSN

Les syndicats fondés dans les garderies sont ainsi d'accord avec les principes mis de l'avant par la CSN, la CEQ et le syndicat canadien de la fonction publique, qui réclament un réseau de garderies universel, gratuit et dont le contrôle reste aux usagers, c'est-à-dire les parents ainsi que les travailleuses et les travailleurs des garderies.

Dans cette étude d'ailleurs rendue publique en 1979, on faisait état des besoins croissants de garderies. De plus en plus, pour faire face à la crise, les deux parents travaillent ou alors, les enfants sont élevés dans des familles monoparentales.

C'est ainsi que les garderies sont apparues. Sans aide gouvernementale, cependant, elles se sont multipliées de peine et





de misère, au prix de sacrifices très grands de la part des employé(e)s de ces garderies. Avec les parents, plus de 325 garderies sans but lucratif ont été créées et elles offrent 7,200 places de garde alors que les besoins, eux, étaient estimés à 170,000 places en 1979.

Le rôle du gouvernement

Ces 7,200 places existantes sont subventionnées à la miette par le gouvernement, qui oblige les garderies, faute d'une aide adéquate, à fonctionner tout croche: déficit, chantage aux subventions et aux loyers, retards dans les paiements...

Pourtant, le parti Québécois, avant qu'il n'arrive au pouvoir, promettait une politique efficace pour les garderies. Hélas, comme dans bien d'autres secteurs, la prise du pouvoir a amené un enterrement de première classe pour cette politique des garderies.

Le plan de subventions, connu sous le nom de plan Bacon, selon le nom du ministre libéral qui l'a mis en place, a continué sa glorieuse carrière, selon laquelle deux parents travaillant au salaire minimum n'ont même pas droit aux subventions.

Puis, l'an dernier, avec la loi 77, l'Office des services de garde à l'enfance a été créé. Ce qui devait être un progrès ne fut en fait qu'un recul. Il fut l'occasion, pour le parti au pouvoir, d'écarter les fonctionnaires du MAS qui s'occupaient des garderies pour les remplacer par des nominations politiques, sans aucun souci pour les compétences en matière de garderie. La création de l'Office, la publicité qui l'a entourée, les garderies savent que ce ne fut que de la poudre aux yeux.

Les résultats ne mentent pas: suite à ces nominations politiques, ce sont les garderies qui ont été pénalisées puisque cette

nouvelle administration ne pouvait plus répondre aux besoins quotidiens des garderies. D'où des subventions retardées, parfois retenues, d'où des fins de mois serrées, d'où les usagers qui sont pénalisés: parents qui doivent payer plus cher les services qu'ils reçoivent, travailleuses et travailleurs qui voient leurs salaires coupés.

D'où la nécessité pour les garderies de se syndiquer, de former front commun face à cet État qui refuse, en fait, de reconnaître le rôle social des garderies.

Pour tout dire, le gouvernement semble plus pressé de bloquer le mouvement actuel des garderies que de l'aider à se développer. Son attitude face à la syndicalisation le prouve: l'Office refuse le contact avec les syndicats nouvellement créés et tente plutôt, au moyen de réglementations, de leur couper l'herbe sous les pieds.

C'EST À DONNER LA CHAIR DE POULE!



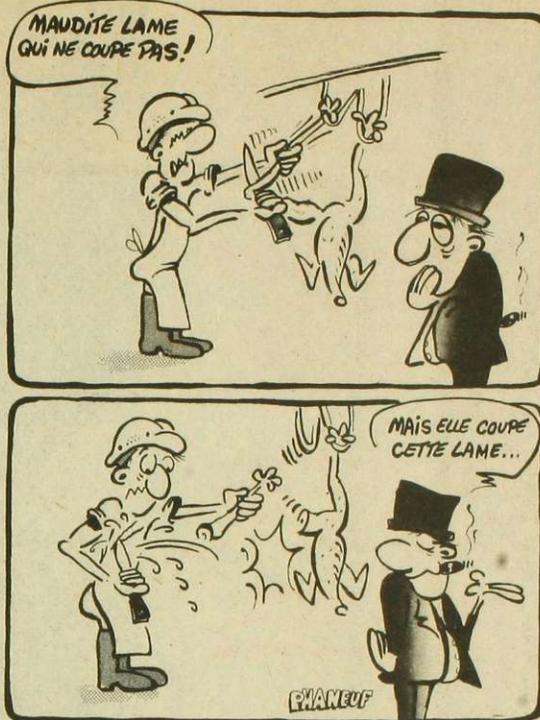
Plus de la moitié des travailleurs et travailleuses souffrent de maux de dos, 47% ont des maux de bras, 27% des varices, 28% des verrues, 75% des femmes sont atteintes de maux de ventre au moment des menstruations, 61% glissent au moins une fois par jour sur les planchers mouillés, 38% tombent.

Cadence de travail rapides, poids à soulever, exposition à des températures très froides et à des courants d'air, position debout, bruits de forte intensité, ventilation insuffisante, odeurs nauséabondes, couteaux ou ciseaux mal aiguisés: c'est un

cliché, mais on peut affirmer que la vie n'est pas rose dans les abattoirs.

Les travailleurs et travailleuses le savaient déjà que leurs conditions de travail étaient particulièrement difficiles. Ils le savent encore mieux maintenant, depuis qu'ont été rendus publics les résultats d'une étude qui a duré deux ans.

Réalisée par Donna Mergler, professeur au département des sciences biologiques de l'UQAM et membre du Groupe de recherche sur l'environnement du travail, l'étude a été entreprise il y a deux ans à la demande d'un groupe de travailleurs



Des résultats plus détaillés de cette enquête dans les abattoirs sont disponibles à la CSN: au service de l'information, à la fédération du commerce ou au service de génie industriel.

syndiqués à la CSN; elle a été conduite dans le cadre des activités du protocole d'entente UQAM-CSN-FTQ sur la formation syndicale.

Plus de 800 travailleurs et travailleuses de l'industrie ont répondu au questionnaire, à la Chaîne coop du Saguenay-Lac-St-Jean, au Comptoir avicole de St-Félix, à la Poulette grise, à l'Abattoir Berthier, à la Société coopérative de St-Damase, aux Volailles Vincent, à Avico et à l'Abattoir de St-Jean Baptiste.

De nombreuses agressions

Cette étude a permis de mettre en évidence le grand nombre d'agressions que doivent supporter les tra-

vailleurs et travailleuses des abattoirs.

Les plus répandues sont sans doute le froid, l'humidité, le bruit et les cadences élevées. Par exemple, 66% des travailleurs passent leur journée de travail les pieds humides ou mouillés. Dans presque tous les cas, les niveaux de bruit mesurés dépassaient la norme permise de 106 décibels. 17% doivent effectuer plus de 60 gestes à la minute, soit au moins un geste à la seconde.

Un autre exemple: 73% doivent demander la permission pour aller à la toilette; 41.5% doivent attendre de 5 à 15 minutes et 23% plus de 15 minutes. Le quart des employés ont souffert de

bronchite durant la dernière année.

Quant aux accidents, le tableau n'est guère plus réjouissant: 19% se sont coupés la journée où ils ont rempli le questionnaire; 36% ont des coupures qui s'infectent.

Une réponse syndicale

Les travailleurs et travailleuses du poulet ont déjà mené de nombreuses luttes syndicales depuis quelques années. S'appuyant sur cette étude, ils comptent bien s'organiser collectivement pour mettre fin à des conditions de travail et de vie absolument déplorables. Des négociations commencent sous peu dans les abattoirs de poulet. C'est à suivre.

Le 7 ou le 8 mars, partout au Québec, on célébrera la journée internationale des femmes. Le thème de cette journée: "S'organiser de plus en plus" traduit une nouvelle étape de la réalité des femmes à la conquête d'elles-mêmes.

Quatre organisations syndicales, la CSN, la CEQ, la FQII et le SPGQ, en étroite collaboration avec des groupes autonomes de femmes et des groupes ethniques participent à l'élaboration et à la célébration de cette journée.

Cet événement permettra à toutes les femmes, rémunérées ou non, au foyer ou dans le monde du travail, de se rencontrer, de se parler et de consolider une solidarité grandissante. Ce sera également l'occasion pour toutes les femmes victimes de la même oppression de se rapprocher.

Les femmes réalisent en effet qu'elles doivent S'ORGANISER DE PLUS EN PLUS pour obtenir le droit au travail, le droit à la santé, le droit à la maternité libre et consentie et le droit à la syndicalisation. Elles sont également conscientes de la nécessité de S'ORGANISER DE PLUS EN PLUS pour lutter contre le sexisme, la violence sexuelle et la pornographie.

Cette année l'accent est mis sur la participation des régions. Ainsi, les femmes de tous les milieux, de toutes les conditions, partout à travers le Québec, pourront, en s'inspirant des luttes passées, trouver l'énergie qui leur permettra de porter plus avant l'action déjà entreprise par les pionnières.

À Montréal, les femmes sont conviées à un double rendez-vous, soit à une manifestation, le samedi 7 mars, et le lendemain, 8 mars, une série d'activités (théâtre, cinéma, débats, information...) aura lieu au Pavillon Judith Jasmin de l'UQAM, de midi à minuit.

De plus, de multiples activités auront lieu dans les régions. Pour plus de renseignements, contactez votre conseil central.

S'ORGANISER DE + EN +

8 MARS

CSN CEQ FQII SPGQ **Journée internationale des femmes**

	Canada Post Postage paid		Postes Canada Port payé
Third Troisième class classe F-215 en nombre - in bulk Montréal			

Confédération des Syndicats Nationaux
1001, St-Denis
Montréal, P.Q.